ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

AGENCE URBAINE DE TAZA

ETABLISSEMENT DU PLAN D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOUADEL

Rapport « diagnostic, analyse et évaluations prospectives

Etabli par

Le Cabinet Urba-Artech Ahmed ZOUKH Architecte - Taza

Introduction

Le présent rapport **« diagnostic, analyse et évaluations prospectives »**, constitue, la deuxième phase dans le déroulement du processus d'établissement du Plan d'aménagement du chef-lieu de la Commune Bouadel. Il est, par excellence, le soubassement sur lequel viendrait s'ancrer l'ensemble des options et perspectives d'aménagement.

Cette phase permettra également d'asseoir la concordance des approches méthodologiques et de favoriser la communication et la collaboration entre le BET et les décideurs, de par ce qu'il présente en éléments d'appréciation et d'évaluation des contextes, général et spécifique de l'aire d'étude.

Ce rapport diagnostic s'attèle donc au développement de ses thématiques, dans l'ordre chronologique ci-après annoncé :

- la mise en évidence des éléments saillants des contextes, régional, provincial et communal et ce par, l'analyse de leurs volets géographique, démographique, économique et social ;
- la mise en exergue des caractéristiques spécifiques de l'aire d'étude, au vu de son imprégnation de ses environnements immédiats et lointains et à l'appui des conclusions de l'enquête ménage s'y étant consacré en 2012 ;
- l'analyse critique de l'état actuel des infrastructures et des équipements et le relevé des insuffisances et de leurs retombées sur la croissance du centre ;

- le développement des potentialités environnementales et écologiques de l'aire d'étude, le décèlement des actes nuisants qui les guettent et l'annonce des mesures de prévention et de protection qui s'imposent à leur égard ;
- l'abord des risques majeurs auxquels le territoire est exposé, respectivement pour ce qui concerne les aléas sismiques, les instabilités géologiques, les inondations et les incendies ;
- L'analyse des moyens humains et matériels de la collectivité locale et ceux déployés à son profit. Ceci est consolidé par la prédiction des interventions à mettre au compte des autres partenaires ;
- L'évaluation prospective traitant de l'incidence des autres documents d'urbanisme, des objectifs du P.A, des actions d'aménagement à planifier et conclue d'une synthèse globale.

La consécration des conclusions de ce rapport **« diagnostic, analyse et évaluations prospectives »**, étant la gageure de réussite de l'étude du P.A, interpelle une coordination soutenue et régulière entre tous les intervenants pour les phases à venir dans l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Chapitre 1 : Analyse des contextes régional, provincial et communal

Les analyses qui porteront respectivement sur les contextes régional, provincial et communal s'avèrent d'une utilité primordiale, car elles permettent de bien situer l'aire de l'étude dans son environnement géographique, d'appréhender les interactions perpétuelles qu'elle entretient avec les espaces limitrophes et lointains et d'asseoir, en parfaite connaissance de cause, les perspectives de développement à lui préconiser.

Toutefois, il y a lieu de souligner, dés à présent, que pour éluder toute itération excessive et éviter de verser dans la simple répétition de ce qui a été développé par d'autres études sectorielles et spécifiques, quant aux caractéristiques des espaces régional et provincial (entre autres les monographies), le présent rapport de diagnostic se veut de se limiter à un rappel sommaire des composantes les plus saillantes de ces territoires. Pour ce faire, on traitera dans un premier élément le contexte régional (1.1), dans un deuxième le contexte provincial (1.2) et dans un troisième le contexte communal (1.3).

1.1. Le contexte régional

La région Taza- Al Hoceima -Taounate s'étendant sur une superficie de 24.155 km², soit 3,4 % du territoire national environ, abrite une population de l'ordre de 1.807.113 ha, soit 6% de la population totale nationale, selon le dernier RGPH. La région connaît une densité de 78 habitants au km², donc plus forte que la moyenne nationale, qui n'est que de 41 habitants au km².

Cette région, composée de quatre provinces que sont : Taza, Al Hoceima, Taounate et Geurcif, est limitée comme suit :

- Au Nord : la Méditerranée ;
- A l'Ouest : les régions de Tanger-Tétouan et Gharb-Chrarda-Beni Hssen ;
- Au Sud : la région de Fès-Boulmane ;
- A l'Est : la région de l'Oriental.

Carte n°1 : La commune de Bouadel dans la région Taza-Al Hoceima-Taouanate

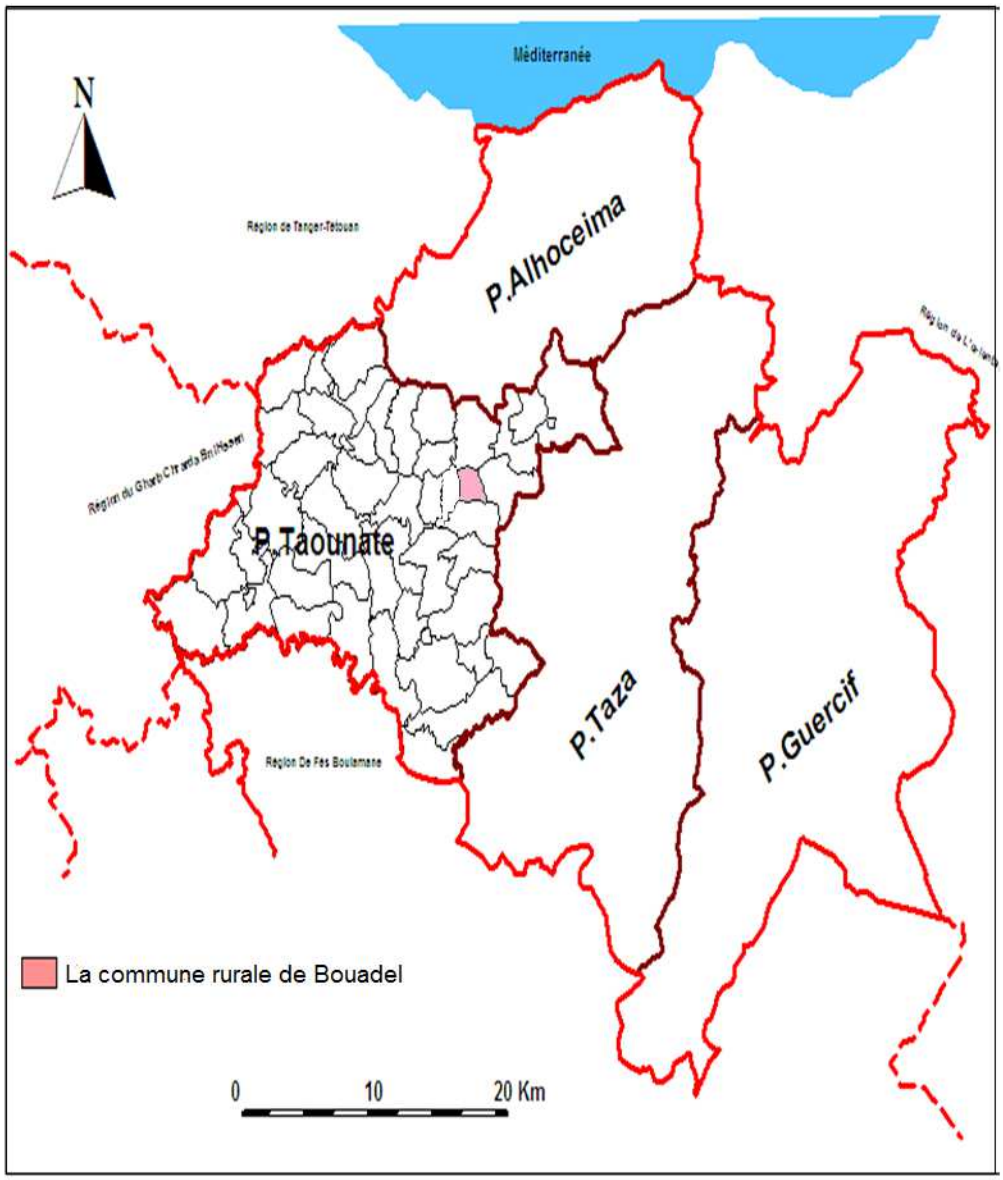

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

Pour ce qui concerne le milieu naturel, il faut souligner que la région de Taza-Al Hoceima-Taouante s'implante sur quatre composantes topographiques différentes, à savoir :

- La région rifaine, se caractérise essentiellement par un relief relativement haut et accidenté, allant jusqu'à 2.452 m d'altitude (la cime de Jbel Tidghine dans la province d'Al Hoceima) ;

- La région pré-rifaine, s'étend du sud des montagnes du Rif pour se dégrader progressivement, au gré d'une orientation Ouest-Est;

- La vallée de Moulouya, située à l'est, est constituée par des plaines centrées autour de Guercif ;

- La région Sud-Est, dominée, quant à elle, par la chaîne du Moyen Atlas, qui donne au relief un aspect accidenté, avec des montagnes dépassant parfois les 2.500 m d'altitude (Bouyablane : 3.180 m).

A travers ces unités abruptes, s'intercalent d'autres formations géologiques telles que : la plaine de Nekkor et les plateaux désertiques de la province de Guercif à l'Est

1.1.1. Les caractéristiques démographiques

D'après les données du recensement de 2004, la répartition de la population par province s'avère comme suit :

Tableau n°1 : Poids de la population par province en 2004

Provinces	Population rurale	% par rapport région	Population urbaine	% par rapport région	Total
Taza	365.599	27%	192.951	44%	**558.550**
Guercif	127.380	9%	57.307	13%	**184.687**
Al Hoceima	277.181	20%	118.463	27%	**395.644**
Taouante	600.041	44%	68.191	16%	**668.232**
Total	**1.370.201**	**100%**	**436.92**	**100%**	**1.807.113**

Source : Recensement général de la population de 2004.

Au niveau de la croissance démographique, la population de la région, répartie sur 306.804 ménages, est passée de 1.720.000 habitants en 1994 à 1.807.113 habitants en 2004, générant de ce fait une croissance de l'ordre de 5,06%.

Il ressort d'une lecture, de premier abord, du RGPH que la population rurale est d'un poids démographique conséquent, puis qu'elle est de l'ordre de 75,80% de la population totale régionale.

La répartition de la population régionale nous permet de constater que la province de Taounate dispose de la plus grande part, soit 36,98%, suivie de celle de Taza avec 30,91%, puis la province d'Al Hoceima avec 21,89% et enfin la province de Geurcif avec 10,22%. A contrario, on constate que la répartition de la population urbaine, laisse apparaître que la province de Geurcif occupe le dernier rang avec seulement 13%.

Il y a lieu de signaler aussi, que la population de la région à tendance à se concentrer en milieu urbain, avec un accroissement qui dépasse la moyenne nationale, soit 3,4% contre 2,1%. Cette tendance s'accentue davantage dans les centres des provinces de Taza (Oued Amlil : 3,2%…), et Taouante (Kariat Ba Mohamed : 3,1% et Tissa : 3,2%...). Par contre les populations des communes urbaines d'Al Hoceima ont enregistré une croissance démographique très faible (0,4%).

1.1.2. Les caractéristiques économiques

a. L'agriculture

La population de la région de Taza - Al Hoceima - Taounate est constituée de 72,33% d'habitants ruraux. Ce taux met bien en évidence sa vocation agricole.

L'activité agricole régionale, qui occupe plus de 210.320 exploitants, est exercée sur une superficie agricole utile de 927.400 ha, répartie entres les provinces, comme suit :

- Province de Taouanate : 425.000 ha
- Province d'Al Hoceima : 173.400 ha
- Province de Guercif : 113.000 ha
- Province de TAZA : 216.000 ha

On constate donc, que de toute la superficie totale de la région, seulement 877.000 ha sont cultivés, soit 37,8%.

La céréaliculture occupe une place de premier rang dans l'économie de la région (orge, blé tendre, blé dur …) avec 46%, suivie, respectivement, de l'Arboriculture fruitière (25%), du maraîchage (11%), des légumineuses alimentaires (9,8%), la jachère travaillée (5%) et enfin les fourrages (3,2%).

Quant au statut juridique des terres agricoles, on notera que 90% des exploitations sont de nature Melk. Comme on soulignera que les tailles des exploitations sont minimes, puisque 72% des exploitants possèdent moins de 5 ha, 14% ont de 5 à 10 ha, 5% jouissent de 10 à 20 ha et 2% seulement possèdent plus de 20 ha.

b. La forêt

La région de Taza - Al Hoceima – Taounate se caractérise par sa diversité bioclimatique et son caractère montagnard, offrant une multitude d'essences et d'espèces forestières.

Le capital forestier de la région est important, sachant bien qu'il est de l'ordre de 8,10% du total national. Ce capital est réparti entre les provinces de la région de la façon suivante :

- Geurcif : 257.157 ha
- Taza : 210.777 ha
- Al Hoceima : 121.202 ha
- Taouante : 40.543 ha

c. Parcours, incultes et élevage

Les parcours et incultes s'étendent sur une superficie de 799.350 ha, exploités essentiellement par le secteur de l'élevage. Ce dernier, repose principalement sur le mode extensif. Le cheptel est constitué de 208.700 têtes de bovins, 1.003.200 têtes d'ovins et 386.100 têtes de caprins.

d. La pêche

Le secteur de la pêche maritime dans la région est représenté, exclusivement, au niveau de la province d'Al Hoceima. Cette dernière, s'ouvre sur une zone maritime s'étendant sur 250 km, se limitant au Nord par Oued Douna (province de Nador) et à l'Est par Oued Lou (province de Chefchaouen).

La Circonscription d'Al Hoceima se caractérise par la production de différentes espèces débarquées, notamment des espèces pélagiques (Sardines, Anchois…), en plus des poissons blancs (Rouget, Saint pierre, sole….), de céphalopodes (Calamar, poulpe…) et de crustacés (crevettes….).

e. L'Industrie et le commerce

L'activité industrielle dans, la région Taza- Al Hoceima -Taounate demeure faible, puisque la production ne représente que 0,35% de la production industrielle nationale. Ce constat, se manifeste, d'emblée, par le nombre de zones industrielles, qui n'est que de quatre unités, ainsi que par le nombre des emplois crées qui ne dépasse point 7.000 employés.

La production industrielle se caractérise par la prépondérance de l'industrie agroalimentaire (52%), suivie de l'industrie textile-habillement (28%), de l'industrie chimique et parachimique (11%) et de l'industrie métallurgique (9%).

f. Le tourisme

La région Taza- Al Hoceima –Taounate dispose de nombreux atouts touristiques, combinant plusieurs variétés d'activités touristiques : balnéaire (plages d'Al Hoceima de 70 Km de longueur : Cala Iris, Tores, Bades, Espalmadero, Asfiha, Souani…), culturel (Medina de Taza, Kasbat Msoune,…) et montagnard (stations Issaguen – Tizi Ifri – Azila – Taghzout, Bab Boudir, Bouyablane…).

La capacité d'accueil de la région, est estimée à 2.714 lits répartis sur 44 établissements classés.

g. L'artisanat

De par son potentiel historique et culturel très riche, la région Taza-Al Hoceima –Taounate, abrite plusieurs activités artisanales. Il s'agit d'un savoir-faire cumulé depuis plusieurs siècles et qui concerne des activités aussi variées que :

- le tapis de Bni Ouarien dans le cercle de Tahla ;
- le tissage de Douar Oulad Azem à Tounate ;
- le travail du cuir et du bois à Taghazout et la poterie à Imrabten dans la province d'Al Hoceima ;
- Le textile, la menuiserie et la sculpture sur bois à la Médina de Taza ;
- La pierre taillée à Oued Amlil ;
- Les armes traditionnelles et production d'Alfa à Guercif.

Ce secteur qui emploie plus de 20.000 artisans, n'est pas encadré comme il se doit, sachant bien que le nombre de coopératives et d'associations ne dépassent guère 76 instances.

1.1.3. L'Armature urbaine régionale

L'armature urbaine de la région fait ressortir les niveaux de concentration suivants:

- Le premier niveau est composé des villes chefs-lieux de provinces telles que Taza, Al Hoceîma, Taounate et Guercif. Ces cités constituent les principaux pôles d'attraction de la région.

- A un échelon inférieur, on parlera de villes secondaires telles que Tahla, Tissa, Targuiste, Imzouren, Oued Amlil.....

- Enfin, les petits centres urbains émergents, et les chefs-lieux des communes rurales, qui sont généralement situés sur les grands axes de communication et contribuent, plus ou moins, à la structuration et à la desserte du territoire rural.

1.2. Le Contexte Provincial

La Province de Taounate a été créée en 1977, pour s'étaler sur des territoires qui relevaient jadis des Provinces de Fès et de Taza. Le découpage en vigueur l'a rallié à la région de Taza – Al-Hoceima – Taounate, dont elle occupe le deuxième rang de point de vue étendue spatiale, avec 5 585 km2, soit 23,7% de la superficie régionale. Les limites de cette Province se présentent comme suit :

Au Nord : les Provinces Al-Hoceima et Chefchaouen.

Au Sud : les Provinces de Sefrou et Moulay Yaakoub.

A l'Est : la Province de Taza

A l'Ouest : la Province de sidi Kacem

Carte n°2 : La commune de Bouadel dans la Province de Taouanate

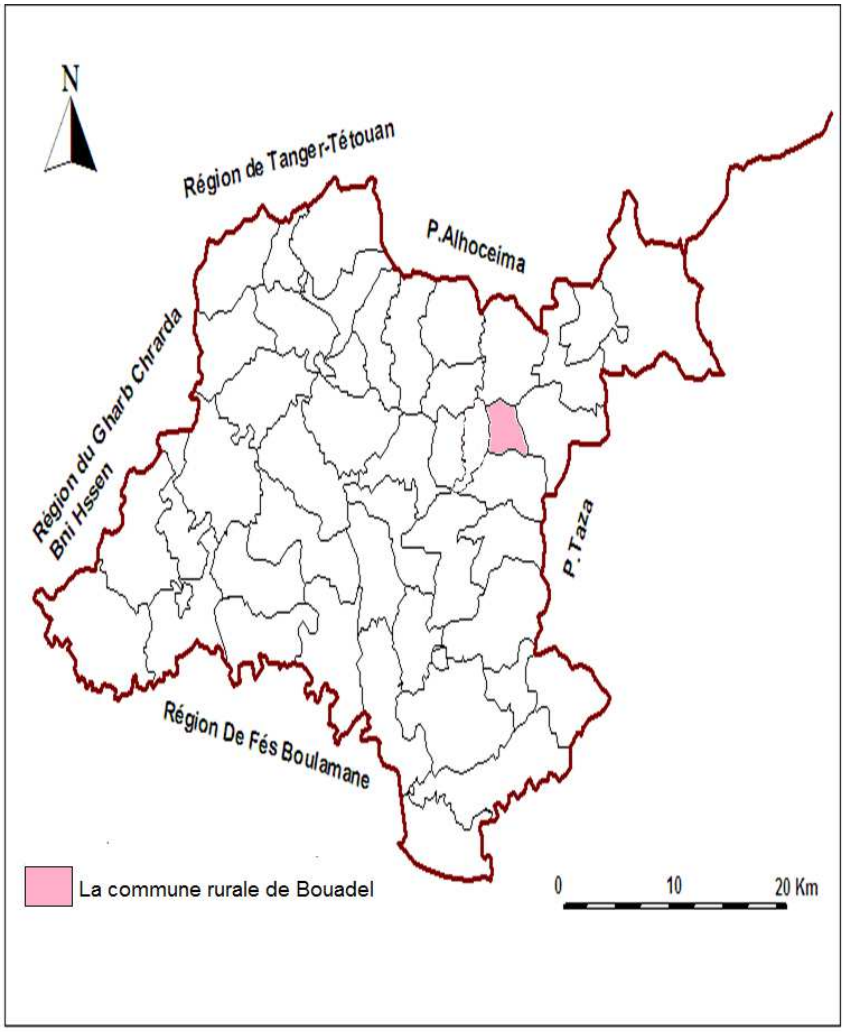

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

Pour ce qui concerne le découpage administratif cette Province compte 49 collectivités locales dont cinq communes urbaines. Les communes rurales relèvent du ressort territorial de 4 cercles.

1.2.1. Composantes géographiques

La Province de Taounate, située de part et d'autre de la vallée d'Ouargha, qui se voit faire la liaison progressive entre les collines du pré rif et les montagnes du rif central. On assiste ainsi à des altitudes variantes allant de 100 m à 1827 m, d'où la perception d'un relief

accidenté, fragile et bien exposé aux aléas naturels, notamment aux processus d'érosion hydrique, éolienne et parfois différentielle.

Il en résulte une multitude d'unités géologiques disparates, qui associées aux donnes climatiques et aux autres phénomènes géographiques, font de ce territoire un espace vulnérable imposant à l'homme un comportement à bon escient pour en tirer un profit durable.

La Province se caractérise par un climat continental imprégné des spécificités méditerranéennes. Les quatre saisons y sont bien distinguées, avec les particularités d'hiver pluvieux et humide et d'été chaud et sec.

La pluviométrie est bien au dessus de la moyenne nationale, puisqu'elle varie de 500 mm à 1500 mm par an, croissante en allant des basses collines du pré rif vers les hauteurs du Rif central, dont les sommets connaissent des tombées de neige assez importantes.

Les températures moyennes sont de 37° au mois d'août et de 5° en Janvier, donc n'enregistrant que peu d'écart avec les moyennes nationales.

Eu égard à l'importance des précipitations en pluie et en neige, et compte tenu de l'étalement de la Province à travers le bassin hydraulique d'Ouargha, reconnu pour être le plus riche en eau au niveau du Royaume, les oueds de ce territoire sont régulés par cinq retenues : Al-Wahda, Idriss 1er, Sahla, Bouhouda et Assfalou. Ces barrages ont été réalisée pour l'atteinte de plusieurs objectifs, notamment la lutte contre les inondations, l'irrigation des plaines du Gharb, la production de l'énergie et l'alimentation en eau potable.

Nonobstant cette richesse en eaux superficielles, il faut reconnaître que la constitution géologique des sols dans la quasi- totalité de ce territoire ne permet pas l'enrichissement de la nappe phréatique à cause de la perméabilité des roches.

1.2.2. Principaux éléments démographiques

Au vu des résultats du RGPH de 2004, la population de la Province est de l'ordre de 668 232 habitants, soit 37 % de la population de la région, alors qu'elle n'occupe que 24 % de la superficie de cette dernière, ce qui explique la densité assez importante atteignant 120 hab./ km2.

Toutefois, il faut souligner que le taux d'accroissement de la population enregistre une régression manifeste, puisqu' il est passé de 13% pour la décennie 1982–1994 à 0,6 % à la fin de la décennie 1994–2004. Cette baisse étant plus criarde en milieu rural, donne d'amples renseignements sur le problème de l'exode rural.

1.2.3. L'économie de la province

En l'absence des conditions requises pour le développement des activités industrielles et manufacturières, de mines et de grand pôles pour l'écoulement des produits capables de stimuler le grand commerce, l'économie de la province de Taounate continue de s'appuyer quasiment sur les activités agricoles, reposant essentiellement sur la céréaliculture, l'oléiculture et l'élevage.

a. l'agriculture :

Malgré qu'elle soit le support, de premier rang, de l'économie provinciale et l'occupation essentielle de la majorité des populations, l'agriculture souffre un grand nombre de déficiences et de dysfonctionnements qui freinent son essor de développement, ou du moins le ralentissent. On ne citera à titre d'exemples que la parcellisation excessive des terroirs, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'industrie de transformation, les coûts des matières premières flamboyants à cause de l'éloignement des sources

d'approvisionnement, la cherté des transports dictée par l'insuffisance des réseaux routiers et l'impraticabilité de certains tronçons.

Comme il faut dire que ces potentialités agricoles sont assez prometteuses, mais sous exploitées, sans pour autant omettre d'avouer que des actions salvatrices de l'Etat ont été déployées et méritent d'être réajustées et relancées, tel que le projet DERRO, dont nul ne peut nier les bénéfices qu'il a pu générer.

Il va sans dire que les pouvoirs publics, toutes instances confondues, sont appelées à s'épauler pour contourner les problèmes posés, réorganiser les agricultures et éleveurs, mettre en œuvre des politiques de vulgarisation et d'encadrement efficaces et persuasives et surtout bien inscrire la province dans les préceptes du plan d'action retenu par la nouvelle dimension du " Maroc-vert". La Province de Taounate est bien nantie pour verser dans cette aubaine.

b. l'Industrie et l'artisanat

Le tissu industriel dans la province est très modeste et il est constitué essentiellement par 37 huileries industrielles.

En ce qui concerne l'activité artisanale elle est constituée principalement du tissage au douar Ouled Azem. De même que la province dispose d'un pôle provincial artisanal et trois centres artisanaux.

c. Potentialités touristiques

La province de Taounate jouit d'une diversité de potentialités touristiques, à savoir :

• des paysages naturels tels que les lacs des barrages Al Wahda, Sahela, Bouhouda, Idriss 1er et Assfalou, le site naturel de Jbel Outka avec sa forêt et ses lacs naturels, la source de Ain Bouadel à grand débit.

• Des sites historiques sous forme de forteresses (TamBouzid, Oulad Yakhlef et Maziat à Taounate , Amergou à Moulay Bouchta, Tamodi à Karia, Zawya Sless et Taourta à Rhafsai).

• Des moussems connus à l'échelle nationale surtout celui du cheval à Tissa et de Moulay Bouchta al Khamar.

• Des sites naturels offrant la possibilité de pratiquer des sports de chasse, pêche et ski nautique.

Malgré ces importantes potentialités touristiques, l'infrastructure d'accueil est très modeste, constituée par deux hôtels classe 1*, un hôtel non classé et un gîte rural dans la commune rurale d'Ourtzagh.

Il résulte de ce bref aperçu que la province de Taounate dispose de potentialités agricoles et touristiques importantes pouvant déclencher un développement durable des villes et des localités rurales qui en relèvent. Ceci nécessite un renforcement de l'infrastructure routière, la promotion des investissements dans les domaines de l'agro-alimentaire, l'encouragement du tourisme et l'aménagement de zones industrielles appropriées, bien adaptées aux besoins et sans incidences écologiques.

1.3. Contexte communal

1.3.1. Présentation

La commune rurale Bouadel, relève de la province de Taounate, cercle de Taouanate. Elle s'étend sur une superficie de 41 km2. Elle a été créée par le découpage de 1957. Elle est limitée comme suit :

- A l'Est : la commune de Bni Oualid ;

- A l'Ouest : la commune de Rghiua ;

- Au Nord : la commune de rurale Bouhoda ;

- Au Sud : la commune de Ain Mdiouna.

Carte n°3 : Le Centre Bouadel dans la commune

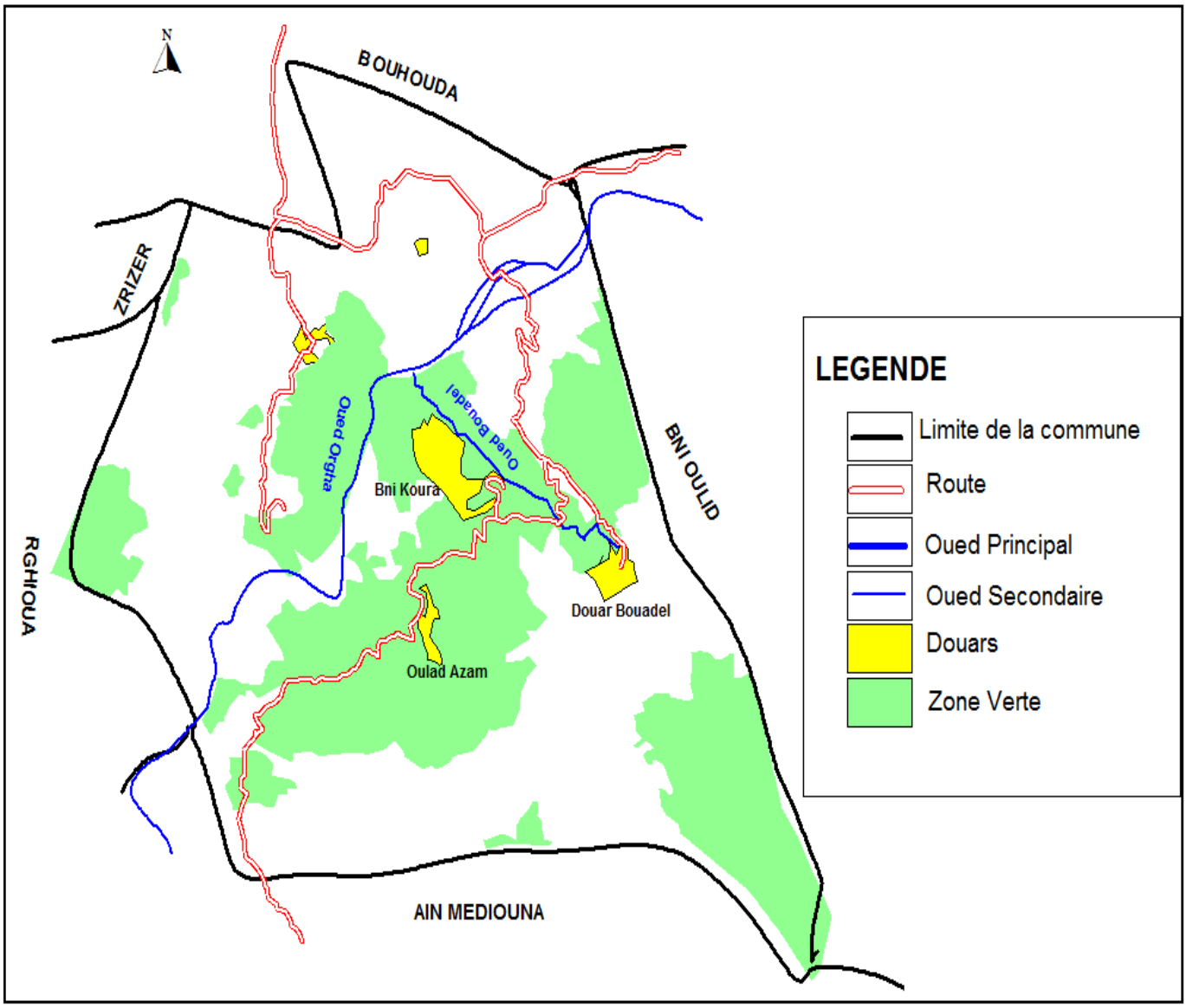

Carte adaptée par BET – Urba Artech A. Zoukh

1.3.2. Données géographiques

La commune de Bouadel s'étend sur un territoire accidenté. Le climat est continental avec des, hivers rigoureux et assez humides et des étés chauds et secs.

Le couvert géologique se caractérise par la présence de terres tirs, d'argile et de sols marneux.

1.3.3. La structure démographique

La C.R de Bouadel a compté une population de l'ordre de 13.661 hab, d'après le recensement de 2004, dégageant ainsi un taux d'accroissement de 0,2% par rapport à 1994.

Cette population vivant au sein de 2.377 ménages, compte 49% d'hommes contre 57% de femmes. La densité moyenne, quant à elle, est de 333 hab/km2.

La répartition de la population par tranche d'âge laisse apparaître que le groupe d'âge se situant entre 15 à 59 ans est le plus important puisqu'il concerne 56,5% de la population, suivi du groupe d'enfants en âge de scolarisation (6 à 15 ans), avec 20,1%. La troisième position est occupée par les enfants de moins de 6 ans qui constituent 14,1%, et en dernier rang les plus âgés (60 ans et plus), avec un pourcentage de 9,3%.

Le taux d'analphabétisme au sein de la commune a atteint 42,3% de la population d'âge supérieur à 10 ans, d'après le résultat du RGPH 2004.

Il ressort d'une première lecture du résultat du RGPH que le taux d'accroissement annuel de la population enregistre un taux positif très modeste, qui s'explique, entre autres, par l'importance de l'exode rural subi, faute de politique de stabilisation des populations et par manque d'équipements et d'investissements générateurs de richesses.

1.3.4. Les potentialités économiques

L'activité économique de la commune de Bouadel, repose essentiellement sur l'agriculture. D'ailleurs, les activités qui s'y rattachent occupent la quasi totalité de la main d'œuvre locale.

a. L'agriculture

L'activité agricole est dominée, essentiellement, par les cultures céréalières et fourragères, l'arboriculture, quelques cultures maraîchères et l'élevage.

D'après les premières investigations, il s'avère que les principales occupations des sols au niveau du territoire de la commune rurale de BOUADEL, sont comme suit :

- La surface agricole utile (SAU) représente 2.947 Ha (dont 150 Ha irriguée) ;

- La surface des terrains de parcours est de 120 Ha ;

Les activités en matière d'élevage s'intéressent à un cheptel à prédominance d'ovins, de bovins et de bêtes de somme.

b. Les autres activités

L'activité commerciale repose, sur l'existence de petits commerces de proximité, estimés à 200 unités commerciales implantées dans le chef-lieu et dans les douars pour satisfaire les besoins quotidiens des populations, notamment en denrées alimentaires. On notera aussi la tenue du souk hebdomadaire, jamaate Ouled Azame.

En matière de l'artisanat la commune dispose de 60 unités spécialisées dans le tissu traditionnel à Ouledl Azame, la menuiserie, etc.

Il s'avère donc de ce bref aperçu que l'économie de cette entité territoriale est très fragile, dénotant une production aléatoire reposant essentiellement sur les variations climatiques. D'importants

efforts sont à déployer pour consolider les structures économiques de ce territoire, tels que :

Le développement des activités agricoles par l'incitation à l'arboriculture et la modernisation de l'élevage qui se doit désormais de tendre vers l'intensif;

La consolidation de l'entraide agricole en stimulant plus de mobilisation des fellahs dans des coopératives agricoles de production, de consommation et de commercialisation ;

L'incitation à l'implantation de nouvelles activités commerciales et artisanales, pour soutenir l'économie locale ;

La mise en œuvre d'actions opérationnelles et réalistes pour stimuler la bonne exploitation du souk hebdomadaire. Cela appelle les instances communales à s'enquérir rigoureusement des causes d'échecs pour pouvoir convenablement les contourner.

De telles actions s'imposent à dessein de bien asseoir l'économie locale sur des structures réalistes et prometteuses, à même d'assurer le développement du territoire, de répondre aux attentes des populations et, par ricochet, de promouvoir le volet social. Le plan Maroc vert est vigoureusement attendu pour une meilleure mise en valeur des potentialités agricoles de ce territoire, qui s'impose prioritaire, appelant une attention particulière, surtout en matière de développement de l'élevage et d'arboriculture, de part le délaissement et l'inexploitation subis au fil des ans.

1.3.5. Les infrastructures

Il se dégage d'un premier constat des lieux que la commune de Rhioua souffre un manque manifeste en équipements d'infrastructure. C'est là un handicap à contourner pour la promotion du territoire.

a. Les routes

Le réseau routier desservant la commune de BOUADEL, est de loin insuffisant pour assurer convenablement les liaisons aussi bien internes qu'externes.

La commune est desservie par la route provinciale n° 5314 reliant les communes Ain Aicha et Bni oulid via les communes Mdiouna et Bouadel.

En somme ces routes restent dans un état délabré, constituant ainsi une entrave majeure au développement de ce cette commune.

Les autres chemins étant à l'état de piste ou de simples sentiers ruraux, demeurent en deçà des besoins, de point de vue qualitatif et quantitatif, livrant toujours les populations à un problème d'enclavement pesant, qui engendre des difficultés notoires de communication et d'échange.

b. Les autres infrastructures

A part les efforts louables des pouvoirs publics en matière d'électrification rurale, il faut avouer que le territoire de la commune Bouadel souffre des problèmes d'alimentation en eau potable. La majorité de la population fait recours aux forages et aux sources, sans aménagements ni traitement opportun. Les efforts de l'ONEE en matière de généralisation de l'alimentation du monde rural sont vivement quêtés.

1.3.6. Les équipements publics

Les réalisations en matière sociale, se limitent, notamment aux secteurs de l'enseignement et de la santé.

Pour ce qui concerne l'enseignement, la commune abrite un certain nombre d'entités scolaires, éparpillées à travers son territoire, sans pour autant assurer sa couverture adéquate. Un bon nombre de douars restent éloignés des entités existantes, d'où la nécessité de

redéfinition de la carte scolaire. Ces entités sont composées de trois groupements scolaires.

Pour ce qui concerne la santé, la commune dispose de deux dispensaires, qui ne peuvent à eux seuls, répondre en qualité et en proximité aux besoins des 13.661 habitants. Notant aussi au passage l'existence d'un bureau de poste.

Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude

L'étude diagnostique se fera sur la base des résultats d'un échantillon de 22 ménages, collecté lors de l'enquête menée en 2012. A la lumière de ces résultats ledit diagnostic va concerner, principalement, les volets suivants démographique, économique, spatial et environnemental.

2.1. Situation

Le centre Bouadel, chef-lieu de la commune se situe dans le sud-ouest de celle-ci, elle est traversée par la route provinciale n° 5314 reliant les communes d'Aïn Aïcha et de Bni Oulid via les communes de Mdiouna.

Ce centre, s'éloigne de la ville de Taounate d'à peu près 35 Km. Sa position géographique difficile, en fait une localité dont les perspectives de développement s'avèrent être, à la fois, une entreprise ardue et prometteuse.

Il faut noter, dès à présent, que ce centre ne peut prétendre, dans l'état actuel des choses, jouer pleinement le rôle conventionnellement attendu d'un chef-lieu de Commune, eu égard à l'insignifiance des équipements publics et à l'absence des infrastructures de base. Au fait, les seules prestations qu'il offre, se limitent aux services de la maison communale, des locaux de l'administration territoriale, d'une unité scolaire et d'un centre de santé. De point de vue habitat, on constatera la présence de maisons éparpillées.

2.2. Démographie

L'enquête ménage du centre Bouadel a porté sur une population de 124 personnes dont 64 femmes, vivant au sein de 22 familles, soit à peu près 5 âmes par ménage. Il ne représente donc que 0,91% de la population communale.

En fait, faute de données sur l'historique démographique, il est impossible de procéder à une comparaison avec de cette localité,

d'autant plus que le RGPH 2004 ne laisse apparaître aucune statistique spécifique au centre, pour se suffire des conclusions générales se rapportant à la collectivité dans son ensemble.

Quant à la taille des ménages, il apparaît d'après les informations contenues dans le tableau ci-dessous que ceux comptant 4 personnes et moins constituent 36,4% de l'ensemble des ménages enquêtés, alors que ceux ayant 5 à 7 personnes représentent 40,9% et les ménages de plus de 6 personnes sont de 22,7%. Ces statistiques dégagent de visu les caractéristiques de la famille rurale.

Tableau n° 2 : Répartition des ménages selon la taille

Taille des ménages	Nombre	Pourcentage
1 Personne	2	09,1%
2 Personnes	1	04,5%
3 Personnes	2	09,1%
4 Personnes	3	13,6%
5 Personnes	1	4,5%
6 Personnes	3	13,6%
7 Personnes	5	22,7%
8 Personnes	1	4,5%
7 Personnes	3	13,6%
7 Personnes	1	4,5%
Total	22	100%

Source : Enquête ménage 2012

La répartition de la population par tranche d'âge, quant à elle, laisse apparaître une prépondérance de jeunes, avec 34,7% pour la tranche couvrant 0 à 15 ans et 22,6% pour la tranche allant de 15 à 30 ans. Les personnes âgées de 30 à 60 ans viennent en deuxième lieu avec 33,8% et enfin la tranche d'âge supérieur à 60 ans avec 8,9%. Cette répartition nous dévoile que le caractère de la population du centre va dans le sens de la pyramide des âges dans le pays.

Tableau n° 3 : Répartition de la population par tranche d'âge

Tranche d'âge	Masculin		Féminin		Total
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	
[0, 15 ans [	17	28,3%	26	40,6%	34,7%
[15, 30 ans[	17	28,3%	11	17,2%	22,6%
[30, 45 ans[	14	23,3%	13	20,3%	21,8%
[45, 60 ans[	6	10%	9	14,1%	12,1%
Plus de 60 ans	6	10%	5	7,8%	8,9%
Total	**60**	**100%**	**64**	**100%**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

S'agissant du niveau d'instruction, la lecture des données du diagramme ci-dessous révèle que le taux d'analphabétisme est de 25%. Il suffirait de dire que 19 femmes sur 59, dont l'âge est supérieur à 5 ans, n'ont jamais suivi d'enseignement. Sur les 75% d'alphabètes 38 personnes sont d'un niveau primaire, 22 d'un niveau collégial, 16 ont un niveau secondaire, et seulement 8 personnes d'un niveau supérieur.

Diagramme n° 1 : niveau d'instruction

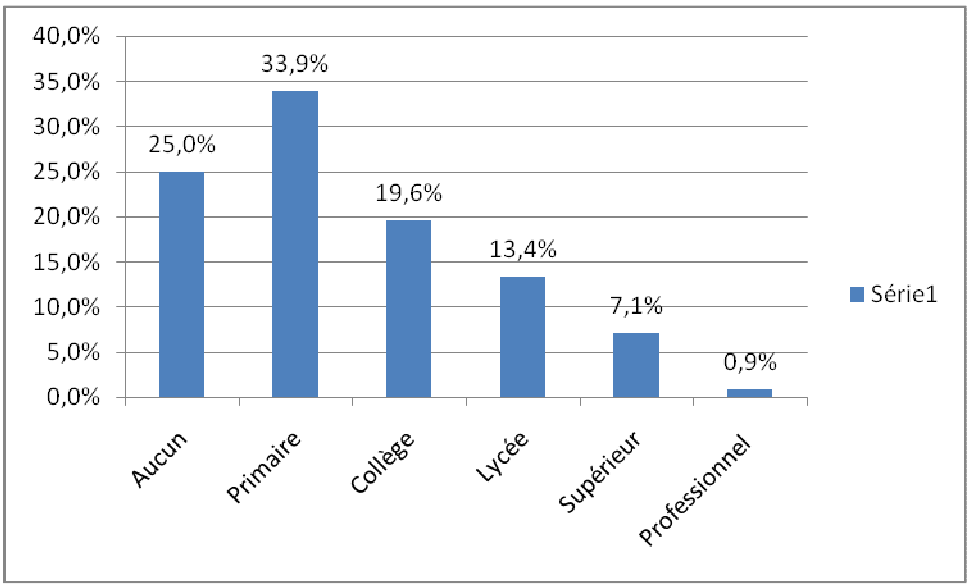

Source : Enquête ménage 2012

L'enquête menée auprès des ménages en matière de flux migratoires a donné lieu aux résultats suivants :

- 14 ménages sont originaires du centre ;
- 4 familles y a immigré à partir du territoire de la commune ;
- 4 ménages proviennent d'en dehors du territoire de la commune,

Les raisons de l'immigration invoquées par les personnes interrogées sont liées, essentiellement, à la famille ou à la recherche de conditions de vie meilleures.

Pour ce qui concerne l'émigration, il faut dire qu'il n'a pas été donné à l'enquête d'en dégager des incidences à l'instar de ce qui est connu pour l'ensemble du territoire de la commune, qui a subi un taux de croissance négatif.

Toutefois, il faut souligner que les populations du centre et de la commune de Bouadel en général, restent étroitement liées aux villes de Taounate et de Fès, qui constituent le premier attrait pour la population, soit dans sa recherche d'activités génératrices de ressources, soit au bénéfice des liens familiaux séculaires les liant à des ménages relevant de ces deux villes. La proximité de ces deux cités est un autre atout d'émigration.

2.3. L'économie

L'étude diagnostique du contexte communal permet de constater que l'économie de ce territoire repose essentiellement sur les activités agricoles traditionnelles à caractère vivrier. Les retombées de cette situation sont aisément ressenties au niveau du centre Bouadel qui, à part son statut de chef-lieu et les équipements administratifs embryonnaires, continue à revêtir le caractère de douar sans éléments distinctifs majeurs.

De par la géographie de l'espace peu clémente, l'insuffisance des infrastructures routières, la timidité des programmes et actions

publiques réalisés depuis sa création et l'insuffisance des ressources et moyens communaux, le centre Bouadel n'a pu de nos jours bénéficier des moyens d'un développement certain intégré et rationnel.

2.3.1. Niveau de vie de la population

Le niveau vie de la population du centre reflète l'état précaire de son économie. Ainsi, sur les 35 habitants enquêtés, représentant la population active, 24 exercent une activité, sur lesquels 16 occupent des emplois occasionnels liés essentiellement aux activités commerciales et informelles. La catégorie de ceux exerçant un emploi permanent est constituée, principalement des commis de l'Etat et de la collectivité locale (soit 6 personnes). Le taux de chômage est de 31,4%, alors que celui d'activité est de 58,9%.

Diagramme°2 : Type d'occupation des ménages

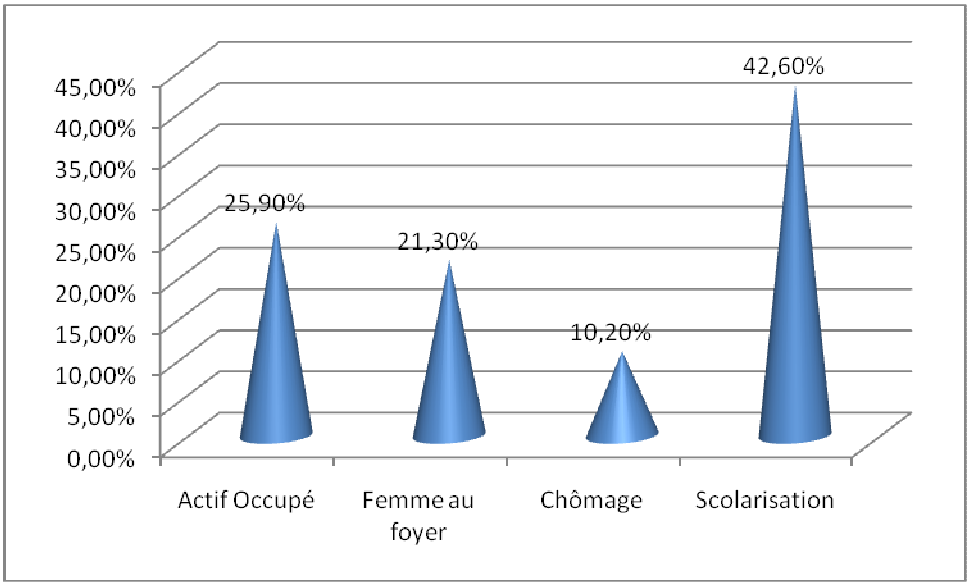

Source : Enquête ménage 2012

Tableau n°4 : Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie soci-professionnel	Nombre	Pourcentage
Informel	8	33,3%
Fonctionnaire administration et assimilé	6	25,0%
Ouvrier	1	04,2%
Agriculteur	1	04,2%
Commercial	7	29,2%
Service	1	04,2%
Total	**24**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

D'ailleurs, cette situation de précarité s'explique nettement par l'analyse des revenus des ménages du centre, puisque on assiste à ce que 62,5% d'entre eux ont un revenu inférieur à 2.000 dirhams, 29,2% gagnent entre 2.000 et 4.000 dirhams et seulement 8,3% réalisent un revenu supérieur à 4.000 dirhams. Cette dernière tranche est constituée, exclusivement des fonctionnaires communaux et de l'administration publique.

Diagramme n° 3 : La répartition de la population active par tranche de revenu mensuel

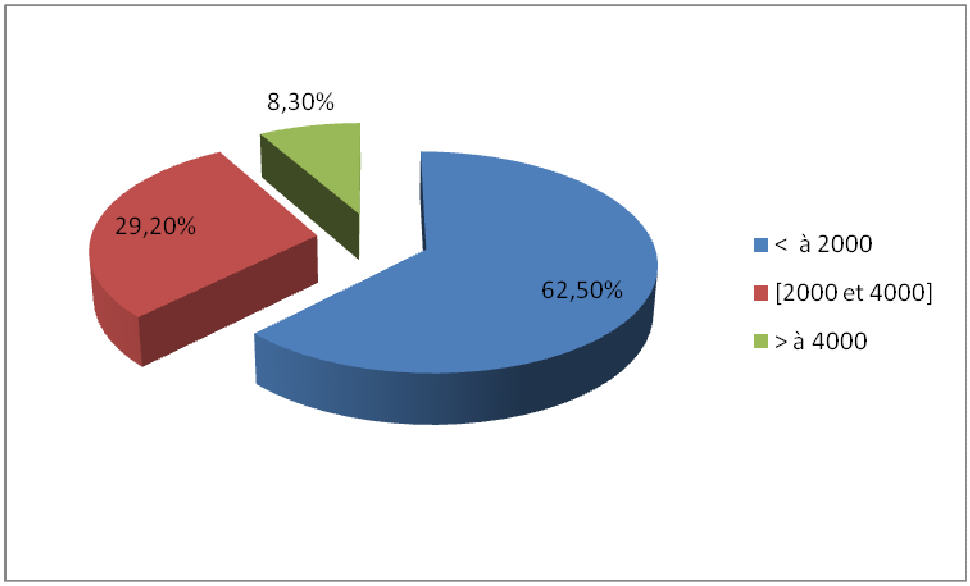

Source : Enquête ménage 2012

2.3.2. Activités économiques

En l'absence d'un Souk hebdomadaire dans le centre, l'activité économique se limite à de petits commerce et de service. Ainsi, on note l'existence de deux cafés, d'un cyber qui sert en même temps au paiement des factures de l'électricité, d'un légumier, d'un tailleur traditionnel et un d'un épicier. De même qu'il faut signaler l'existence dans le centre d'une coopérative qui abrite, sur un local appartenant au CT, une unité de séchage des fruits et légumes. Ladite unité a été créée en partenariat entre l'association de développement de la production à Bouadel « FEMININE » et le ministère du commerce de l'industrie et des nouvelles technologies, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la province de Taounate et l'Agence espagnole de coopération internationale.

L'activité économique embryonnaire du centre a un impact direct sur le niveau des populations. Dans ce cadre, la commune de Bouadel est appelé à valoriser ses potentialités dans la perspective de doter le centre des moyens nécessaires lui permettant de jouer un rôle moteur pour le reste du territoire de cette commune. La mise en place d'une zone d'activité serait d'un grand apport dans ce sens.

2.4. L'analyse spatiale

L'état de lieu, dévoile que l'Aire d'étude ne dispose pas véritablement d'un noyau urbain au sens spatial du terme. D'ailleurs, cette caractéristique se manifeste de visu dans le chef-lieu, puisque aucune harmonie, ni alignement ne se dessine à l'œil nu, ni même sur le plan architectural.

2.4.1. L'utilisation du sol et morphologie

La morphologie de l'aire d''étude a un caractère accidenté régnant par la force des choses sur centre Bouadel, sur une topographie chahutée.

Concernant l'occupation des sols, il y a lieu de relever du siège de la maison communale, abritant, ausssi, les locaux de l'autorité locale, d'un centre de santé rural, d'une école primaire, d'un cimetière, d'une agence postale, d'un ancien centre de travaux, d'un noyau d'habitat dispersé et d'une mosquée. Comme il faut noter, que le centre est assez bien noyé dans l'espace forestier, malgré les séquelles toujours apparentes d'un défrichement incontrôlé.

Les lignes du réseau d'électricité, sillonnant les espaces de l'aire d'étude, sans aucune régularité et au seul gré de la généralisation, sont à adopter au niveau du parti d'aménagement, pour ne point engendrer de manques à gagner.

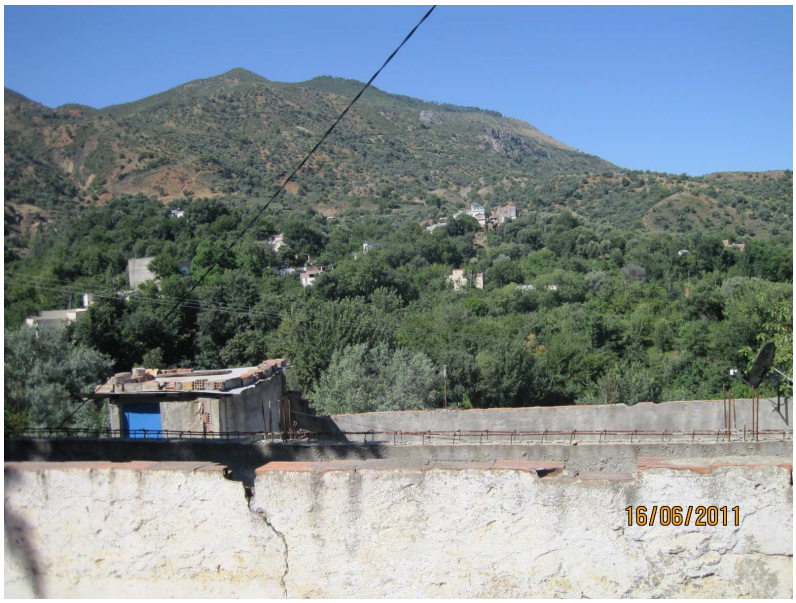

2.4.2. L'habitat

Faisant abstraction des bâtiments voués à l'administration communale, d'un centre de santé, d'une agence poste et d'une école primaire, l'habitat au centre Bouadel est constitué de quelques logements privés, dont 5 de type communal et 3 domanial.

L'enquête ménage a révélé que sur les 22 logements de l'échantillon, 9 sont de type économique, 8 rural, 4 spontané et 1 rural.

Digramme n° 4 : Types d'habitat

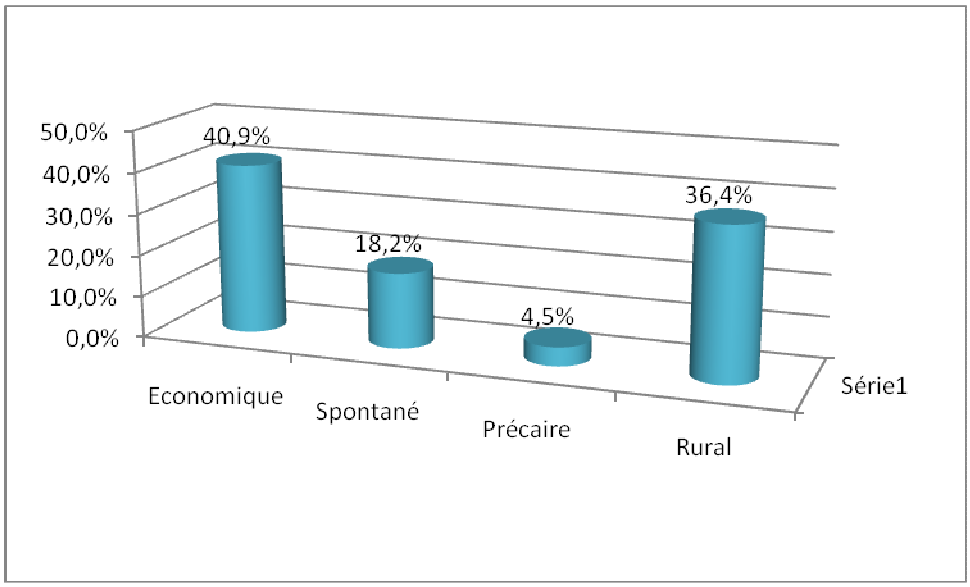

Source : Enquête ménage 2012

L'habitat économique est constitué principalement des bâtisses publiques, il est construit en respect du minimum requit au niveau des matériaux et de l'architecture.

En ce qui concerne, l'habitat rural, c'est le cachet local utilisant le pisé qui prédomine. L'habitat dit précaire fait usage de matériaux locaux, en faisant des bâtisses vernaculaires à risque, appelant soit des

interventions de confortement, soit catégoriquement leur reconstruction.

Pour ce qui est de l'habitat dit spontané, même s'il a été fait recours à des matériaux modernes (acier, ciment,…), sa réalisation étant faite sans ni l'appui ni l'intervention des hommes de l'art.

Il faut souligner, au passage, qu'il n'y a pas d'éléments distinctifs en matière architecturale, à part les caractères de ruralité et de spontanéité. D'ailleurs, jusqu'à présent l'exigence de l'autorisation de construire n'est pas intervenue faute de support juridique.

La consistance des logements est comme démontrée par le tableau ci-dessous.

Tableau n° 5: Répartition des logements par nombre de pièces

Consistance des habitations	Nombre d'unités	Pourcentage
1 Pièce	2	9,1%
2 Pièces	5	22,7%
3 Pièces	5	22,7%
4 Pièces	1	4,5%
5 Pièces	2	9,1%
6 Pièces	3	13,6%
7 Pièces	1	4,5%
8 Pièces	1	4,5%
10 Pièces	2	9,1%%
Total	**15**	**100%**

Source : Enquête ménage 2012

Faute d'activités génératrices de ressources, il faut noter l'absence de toute convoitise foncière de fait et que l'étude d'urbanisme doit militer à bon escient pour promouvoir le développement de l'habitat au centre à l'appui d'actions économiques, sociales engendrant plus d'attrait.

Diagramme n° 5 : statut foncier du cadre bâti

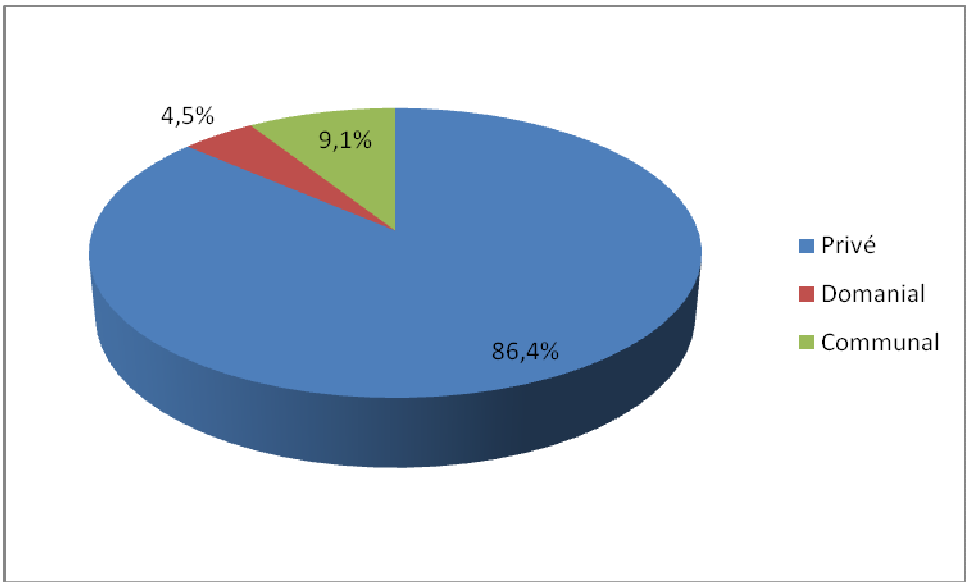

Source : Enquête ménage 2012

2.4.3. Les infrastructures et les équipements

A l'image de toute la commune, le centre Bouadel souffre un manque flagrant au niveau des infrastructures de base.

a. Electricité

Au fait, l'ensemble des ménages du centre sont reliés au réseau d'électricité. Il faut dire que les efforts de l'ONE, ont été bénéfiques pour ce centre.

b. Eau potable

Le centre n'étant pas alimenté en eau potable à partir de deux châteaux, implantés à Bni Qora et Oulad Azam. Le reste des ménages, soit 6 font recours à une borne fontaine et 1 à un puits, pour satisfaire leur besoin.

c. Assainissement

Il n'existe aucun réseau d'assainissement liquide, ce qui implique que les habitants font recours aux fosses septiques.

Quant aux déchets solides ils sont vidés en pleine nature, faute de dispositif de collecte.

d. Transport

En matière de transport, le centre de la commune ne bénéficie que d'un agrément de grands taxis. Le déplacement des habitants vers les autres lieux se fait, soit par le biais de véhicules propres, soit par le recours au transport clandestin. Il est à noter que la quasi-totalité de la population de la commune fait le déplacement vers le centre à pied ou à dos de bettes de somme.

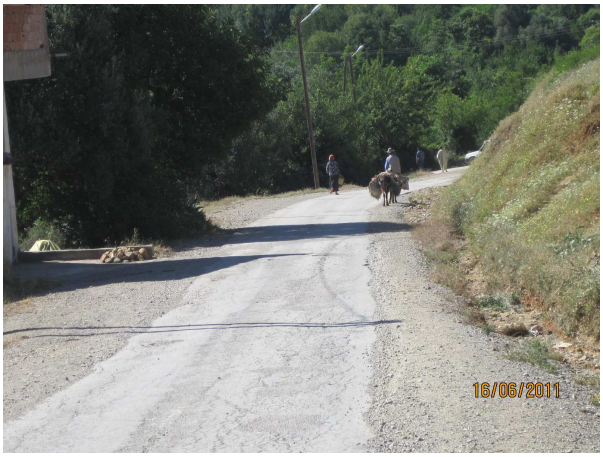

Les équipements publics, pour leur part, sont très limités au niveau de ce centre, comme il a été indiqué auparavant.

e. Enseignement

Le Centre Bouadel dispose d'une école primaire, qui compte 5 professeurs et un directeur. Notons au passage, qu'un projet de construction d'un collège est encours. Celui-ci sera bâti sur un terrain de 9000 ha dont une partie appartenait aux Habous (3600 m^2) et une autre au privé.

f. Santé

En ce qui concerne le secteur de la santé, le chef-lieu de la commune bénéfice des services rendus par un centre de santé, géré par un médecin et assisté par un infirmier. Ce centre de santé profite à l'ensemble de la population de la commune, malgré les difficultés d'accessibilité. Le chef lieu dispose, également de deux ambulances assurant le transport des malades vers l'hôpital provincial de Taounate.

Il apparait ainsi qu'un effort supplémentaire doit être consenti pour améliorer l'accessibilité de la population au centre, à travers l'aménagement des sentiers et des routes liant les douars entre eux et ces derniers au centre de la commune.

Il en résulte que la concrétisation d'un document d'urbanisme supportant et réglementant les nouveaux espaces à ouvrir à l'urbanisation serait de bonne aubaine pour la réalisation des infrastructures nécessaires, ne-serait-ce que progressivement, au prorata du rythme d'urbanisation et des disponibilités budgétaires.

Animées par cet ordre de réflexion, plusieurs propositions émergent d'elles-mêmes. Les plus probantes, de par leur réalisme et leur faisabilité, peuvent être sommairement présentés comme suit :

-L'initiation d'une urbanisation dynamique du centre Bouadel, reposant sur la mise en œuvre d'actions volontaristes, mettant en conjugaison les efforts publics et privés.

-La mise en place d'une infrastructure touristique, même embryonnaire, combinant hébergement, loisirs et écotourisme, est l'un des leviers prometteurs à développer, pour mettre à profit les potentialités naturelles que recèle le territoire : Source Aïn Bouadel, panoramiques exceptionnels, etc.

-D'autres activités, viendraient, en second rang pour consolider le développement socio économique voulu, tel que l'artisanat, le commerce et les services, pourvu de bien penser les structures d'accueil qui s'y rallient.

-L'initiation d'une opération d'habitat adaptée aux besoins et aux spécialités locales, la réalisation d'un lotissement serait bénéfique pour le développement de chef-lieu, car elle permettra, de rassembler les populations autour des équipements publics existants et futurs, de conforter la réalisation des infrastructures et de préserver également l'écosystème par l'amoindrissement de l'impact généré par l'éparpillement des demeures.

Il est d'ailleurs à rappeler que le positionnement en terminus de l'actuel chef-lieu est l'un des facteurs pénalisant son développement.

Dans tous les cas de figure, il y a lieu de se soucier en premier lieu des supports économiques à mettre en place pour assurer des revenus concrets aux populations et de par là, favoriser une urbanisation soutenue et spontanée du chef-lieu. Toute autre option qui laisserait à croire que les seuls équipements publics peuvent promouvoir un quelconque développement, verseraient irréfutablement dans l'iconoclasme.

2.5. L'environnement

Le positionnement géographique de l'aire d'étude, en plein dans le pré-rif, lui profite considérablement de point de vue environnemental. En effet, l'éloignement de toute source de pollution et les donnes bioclimatiques positives, sont des atouts écologiques favorables.

Ce contexte naturel, appelle tous les intervenants à le préserver, à l'enrichir, tout en leur permettant de l'exploiter judicieusement et de bonne augure. Faudra t-il insister, une fois encore, sur le devoir de ne point apporter d'atteintes frustratoires à l'image de ce territoire.

L'acte d'urbanisation de l'aire d'étude doit militer à ne faire usage des espaces que pour les finalités auxquelles ils se prêtent. Il doit assurer, entre autres :

- la préservation du contexte naturel des espaces, par la définition de zones urbanisables, à même de contenir les besoins éventuels. Ceci est de nature à persuader les populations riveraines à mieux pencher vers le regroupement dans le centre et de les dissuader à ne plus penser grignoter sur les terrains agricoles limitrophes pour loger. L'apurement du foncier à statut domanial est la clé de voute pour la réussite de ce faire ;

- la définition de zones à boiser, pour venir à bout de la nudité des espaces. L'introduction de l'arboriculture fruitière reste la condition, sine qua none, pour instiguer les propriétaires des terrains avoisinants l'aire d'étude à concourir spontanément à cette action ;

- la lutte contre l'étalement qui intervient au détriment des espaces agricoles, par l'imposition d'ilots définis pour abriter toute construction ou équipement à venir, dans une aire géographique prescrite ;

- l'interdiction de toute action porteuse de nuisance dans les zones névralgiques et à haut risque ;

- le respect de la morphologie et de la topographie du site pour éluder toute gène du processus naturel, ayant trait au ruissellement et à l'infiltration des eaux ;

Au fait les caractéristiques écologiques bénéfiques dont jouit l'aire d'étude et ses alentours, sont les éléments constitutifs de l'image identitaire de ce terroir. Ces donnes sont à sauvegarder et à améliorer pour pouvoir en faire un moteur de développement. Leur détérioration est un coup de couperet, qui viendrait empirer l'état de précarité qui continue à hypothéquer durement le développement de ce territoire.

2.6. Les risques majeurs

Le Maroc en général a connu au cours de cette dernière décennie, plusieurs catastrophes naturelles qui ont été à l'origine de pertes humaines, d'importants dégâts matériels et des déficits incalculables sur les plans infrastructurel, environnemental et patrimonial.

Nonobstant tous les efforts déployés sur les plans institutionnel, législatif, réglementaire, organisationnel et financier ainsi qu'en matière de surveillance et d'alerte, les dégâts humains et matériels,

provoqués par les catastrophes qui ont sévi lors de ces dernières années démontrent la vulnérabilité de la région.

Il va sans dire que les pertes économiques ainsi occasionnées, qui grèvent les budgets publics, risquent également d'hypothéquer le développement durable de la province toute entière, faute de mesures de prévention et de contenance adaptées.

Il est entendu que l'aire d'étude s'apparente avec le restant du territoire de la province en matière d'aléas naturels. En effet, ces espaces situés dans la zone charnière entre le complexe tectonique pré-rifain présente certaines caractéristiques géologique, géotechnique, climatique, agraire et démographique qui détermineront sans conteste son évolution urbanistique future.

2.6.1. Le risque sismique

En l'absence d'études scientifiques spécifiques au territoire de l'aire d'étude, force est de nous imprégner des donnes nationale et provinciale disponibles.

Comme cité auparavant, la sismicité marocaine est due au rapprochement entre les deux plaques lithosphériques Afrique et Eurasie. Elle est considérée comme modérée en comparaison avec les autres zones sismiques de la méditerranée. Les événements sismiques au Maroc se limitent en majorité à la partie supérieure de la croûte. Les failles sur lesquelles les foyers sismiques prennent naissance sont plus importantes en milieu océanique qu'en terre sèche.

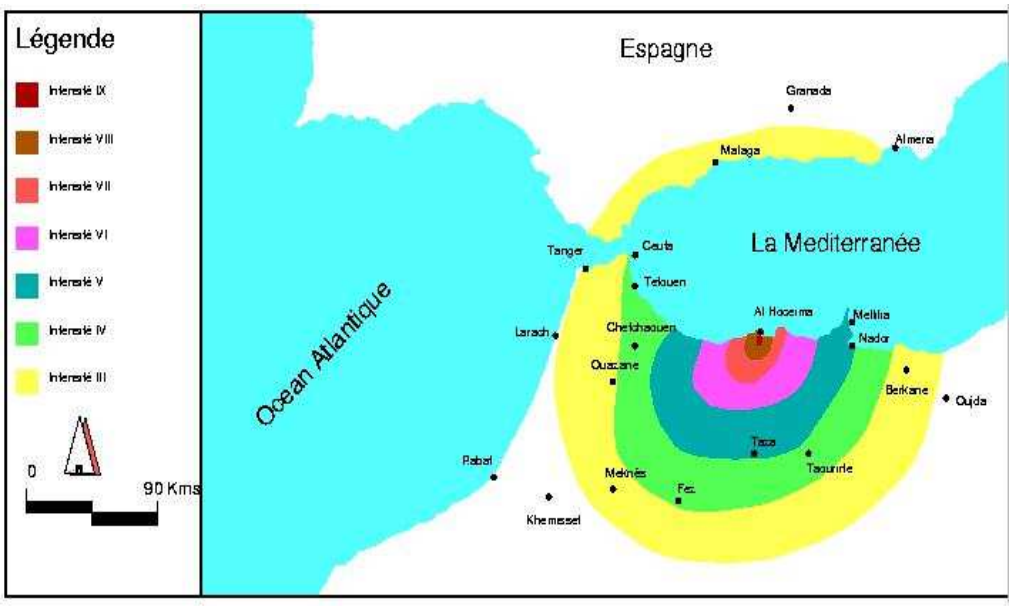

Fig. 1 -Carte des intensités sismiques du nord du Maroc

L[illegible]ctivité sismique modérée qui est à l' origine de différents séismes enregistrés durant le siècle dernier (Fig.3) et qui sont en majorité de magnitude modérée (Magnitude <4).

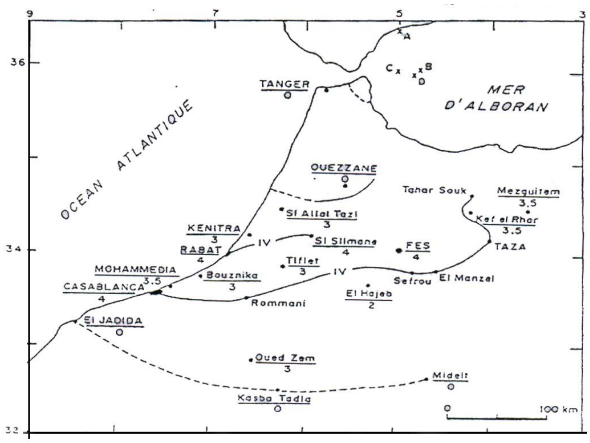

Fig. 3- Carte isoséiste du tremblement de terre du 18-07-1933 (in Cherkaoui) x : épicentre selon : (A) KARNIK, (B) S.S.I.., (C) I.S.S, (D) CHERKAOUI

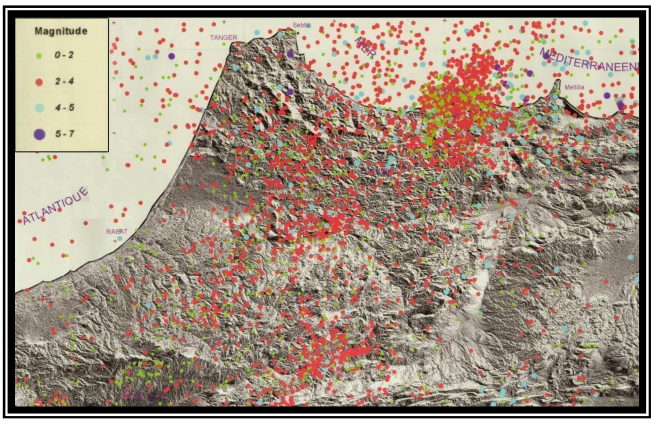

Fig.2- Extrait de la carte de sismicité du Nord du Maroc (1901- 2006)

Les mouvements sismiques peuvent être très sensiblement modifiés par les conditions géologiques locales de proche surface. La figure 4 ci-dessous montre la relation, pouvant exister entre les épicentres et les structures de failles au Nord du Maroc.

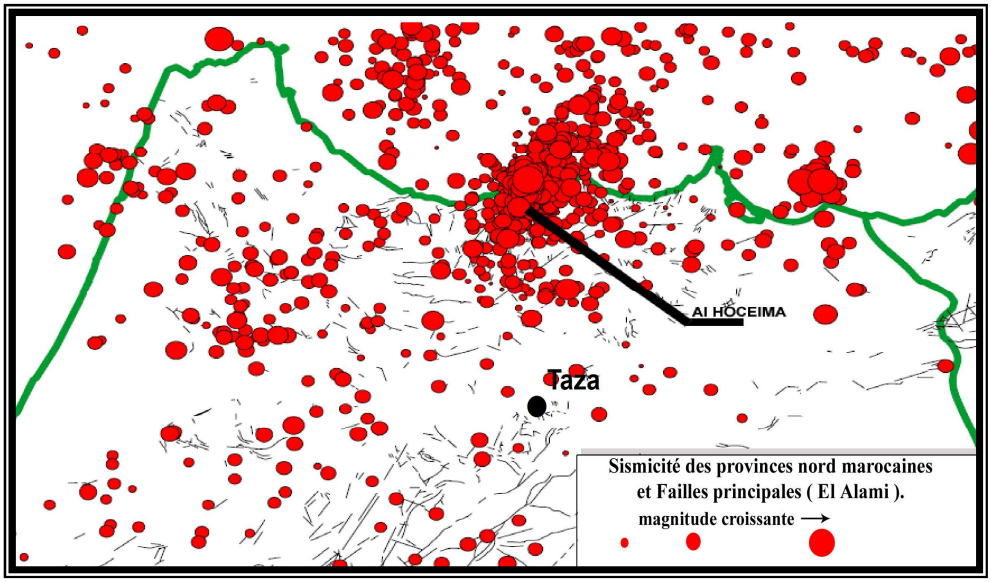

Fig. 4- Sismicité des provinces nord marocaines et failles principales

Les "effets de site" sont les résultants de propagation d'ondes conduisant à des amplifications pouvant atteindre des facteurs très élevés (supérieurs à 10 dans certains cas extrêmes). Ils affectent principalement d'une part, les reliefs marqués et d'autre part les remplissages sédimentaires. L'estimation de ces effets peut se faire soit au moyen de mesures directes des mouvements sismiques en différents points, soit de manière plus théorique, par des calculs nécessitant une connaissance préalable détaillée du sous-sol.

Il existe deux **autres types d'effets** de site :

- La liquéfaction affectant les sols sableux saturés d'eau sous l'effet des vibrations liées au séisme ; elle peut entraîner l'enfoncement partiel voire le basculement des éléments construits dans ces zones ;
- Des éboulements ou glissements de terrain déclenchés par le séisme sur les versants instables.

2.6.2. Les inondations

La région de l'aire d'étude se caractérise par un climat agressif, avec des périodes de pluies intenses et brutales associés à des tombées de neiges entre novembre et avril, mais aussi des périodes sèches et chaudes entre Mai et Octobre. Cet espace reçoit, par conséquent, des tranches d'eau variant entre 600 et 800 mm/an et même le double en année pluvieuse. Parfois, les quantités d'eau tombées en 2 à 3 jours peuvent atteindre 200 mm, ce qui génère des conditions hydriques favorables à la reviviscence des mouvements de masse et à la provocation d'inondations.

Partant de cette donne climatique et considérant la topographie accidentée du site, l'aménagement de l'aire d'étude nécessite une affectation à bon escient des équipements et de l'habitat, en épousant la morphologie de site et en évitant d'endiguer le ruissellement naturel des eaux de pluie.

2.6.3. Les glissements de terrain

La région de l'aire d'étude connaît une prédominance de roches tendres, imperméables vis à vis de l'érosion. Ces roches appartiennent à deux grandes périodes géologiques : oligocène et miocène supérieur. Dans certains endroits affleurent des marnes triasiques renfermant des gypses et du sel gemme. Ces corps solubles favorisent le phénomène de suffusions.

Ces caractéristiques géologiques, ajoutées au déboisement auquel l'espace est exposé, appellent des mesures préventives en matière de choix des terrains à urbaniser et impose une réglementation adaptée, qui ne s'écarte aucunement des dispositions du RPS 2000.

2.6.4. Les feux

De par sa position le centre Bouadel et son environnement est exposé aux aléas des feux de forêt. Ces derniers constituent un risque

normal croissant dans la région, engendrant une menace imprévisible à la vie, à la propriété et à tout l'écosystème.

En outre, les effets secondaires des feux de forêt, y compris l'érosion, les glissements de terrain, l'introduction des espèces envahissantes, et les changements de la qualité de l'eau, sont souvent plus désastreux que le feu lui-même.

L'éloignement de l'aire de l'étude des postes d'intervention, la difficulté d'accès à son territoire et le manque de moyens humains et matériels, appellent plus de vigilance en matière de planification de l'urbanisation et un choix judicieux des espaces à bâtir, à l'appui de zones tampons avec les espaces boisés ou proposés pour l'être.

En conclusion, il faut dire que la prise en compte des risques majeurs liés aux aléas naturels, qui peuvent se produire au niveau de tout espace est essentielle dans toute approche de planification et d'aménagement, dans la mesure où elle permet d'opérer les choix qui minimiseront les conséquences et préserveront, au mieux, les populations et leurs biens.

2.7. Analyse des moyens humains et financiers

S'il n'est donné à personne de réfuter les apports positifs des efforts entrepris par les pouvoirs publics marocains en matière de décentralisation et de déconcentration, depuis le déclenchement réel de ce processus en 1976, il reste permis d'avouer que les objectifs assignés à cette politique, au départ n'ont pu être tous concrétisés.

Au fait, si certaines collectivités locales, urbaines notamment, ont pu se frayer le chemin de la croissance et escalader les premières marches du développement socio-économique, d'autres entités territoriales relevant d'arrières pays sont toujours en course pour repérer les sentes de la promotion.

Cet écart net qui caractérise la progression, autant assurée pour certaines communes autant statutaire pour d'autres, est dû principalement aux moyens matériels mis à leur disposition par l'Etat, soit sous forme d'allocations budgétaires directes, soit en tant que ressource fiscale locale, mais encore mieux sous forme de programmes pris en compte par les ramifications déconcentrées de l'administration centrale et les organismes publics qui en dépendent.

Les communes rurales en général, hormis les plus nanties qui bénéficient de ristournes forestières ou qui disposent de carrières importantes ou de ressources en eau minérale exploitées, ne possèdent guère les moyens de leur développement. La commune rurale de Bouadel, étant un exemple explicite de l'état de manque auquel se trouve exposé certains territoires ruraux restant livrés à leur sort.

Il suffirait de dire que cette collectivité locale présumée assurer la gérance d'un territoire de 41.000 ha et de répondre aux besoins pressants et élémentaires d'une population de l'ordre de 13.661 habitants, ne dispose que d'un budget limitée dont environ 80% sont assurés par la dotation de la TVA allouée par l'Etat. Les recettes propres de la commune sont modestes et ne peuvent même pas suffire pour couvrir les charges du personnel communal !

Ce budget dérisoire est destiné pour 75% de son contenu à couvrir les dépenses de fonctionnement, ne dégageant presque aucun excédent pour l'équipement.

A travers cette seule lecture, on peut légitimement évoquer les interrogations suivantes :

- la commune est elle à même de mettre en œuvre les lourdes compétences qui lui sont légalement conférées ?

- l'exécutif communal, est-il en mesure de consacrer les slogans, de bonne gouvernance, de rationalité, de promotion du territoire, de rapprochement de l'administration des administrés…prônés et proclamés lors des manifestations officielles et dans les locaux confortables des administrations centrales ?

- l'administration communale, dont les ressources humaines sont insuffisantes en quantité et en qualité, peut-elle initier le développement du territoire, assurer l'encadrement et la coordination des actions et être l'interlocuteur valable des autres partenaires ? Dance ce cadre, il faut signaler que la commune emploie 32 fonctionnaires dont 10 exerce en dehors du territoire du centre en situation de détachement.

Il va sans dire que cette commune, à l'instar de la quasi-totalité de ses paires à travers la province, ne jouit de la décentralisation que du point de vue politique, administratif et protocolaire.

Faute donc de moyens humains et matériels, la commune n'a d'autres choix pour satisfaire ses besoins que de quémander l'intervention des instances de l'Etat et ses différents organes.

Les réalisations de l'Etat, à travers le territoire de Bouadel, sont insuffisantes, eu égard au retard à combler en matière d'infrastructures et d'équipements. Elles se sont limitées aux actions suivantes :

1. Les actions dans le cadre des programmes de l'initiative nationale du développement humain (I.N.D.H), qui se sont limitées à la contribution à la construction de la piscine Bouadel en 2011 et la mise à la disposition de la commune de deux minibus pour le transport scolaire.

2. les apports de l'office national de l'électricité et de l'eau qui a pu réaliser un taux d'alimentation en électricité allant de 100% des

ménages du centre chef-lieu, à seulement 20% pour le restant du territoire. Cette entreprise louable aidera assurément à stabiliser les populations et à promouvoir leur niveau de vie, autant qu'elle contribuera à instiguer des activités modernisantes des secteurs agricole et artisanal.

Il est attendu des autres opérateurs publics de prêter plus d'attention, pour ce territoire, afin de concourir à l'alléger des fardeaux de sous-développement qui persévèrent à peser lourd sur les populations qui y résident. La sollicitation est ainsi lancée aux autres partenaires, attendus être :

- Le conseil régional, appelé à aider matériellement la commune par l'entrée en partenariat à ses côtés pour la réalisation de projets d'infrastructure de base et d'équipements sociaux ;

- L'agence pour le développement et la promotion des provinces du Nord, invitée à faire bénéficier la commune de projets de mise en valeur agricole, de promotion sociale et d'équipements socio-économiques ;

- L'office national de l'électricité et de l'eau, quêté pour diligenter l'alimentation, totale, du centre et des principaux douars en eau potable, dans le cadre de ses programmes de généralisation, dont les apports pour les communes bénéficiaires ont été probants pour leur accroissement ;

- Le holding AL Omrane, et pour sa part, appelé à apporter son aide pour asseoir une urbanisation saine du chef-lieu, ne serait ce que par la réalisation d'un petit lotissement à équipement progressif ;

- Les instances de l'entraide nationale et des affaires sociales, se doivent d'intervenir hardiment pour l'encadrement de la femme rurale en matière de lutte conte l'analphabétisme et l'incitation à

l'apprentissage. La réalisation d'un foyer féminin s'inscrit bien dans cette vision ;

- La province de Taounate, partenaire immédiatement concerné et incontournable, est présumée consolider ses efforts pour assurer l'encadrement technique et administratif de collectivité locale, de tenir main forte auprès des autres départements (équipement, agriculture, santé, enseignement…) pour inscrire des actions à la faveur de cette entité, dans le cadre de leurs programmes.

Chapitre 3. Evaluations prospectives

Le développement attendu pour le territoire rural de Bouadel, appelle la commune, à un mangement urbanistique judicieux, qui permet de projeter pour le centre, une planification spatio-temporelle, susceptible de supporter les actions de développement, initiées par l'Etat et la collectivité locale.

Faut-il- rappeler, que les autorités gouvernementales chargées de l'urbanisme, dont la Direction Générale des Collectivités Locales, Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la politique de la ville, avec la collaboration du tissu associatif et des ONG, déploient des efforts considérables, dans le dessein d'établir pour ce centre, un Plan Communal de Développement (PCD) s'inscrivant dans les principales orientations du SDAR.

Au fait, cet acte louable et salvateur, permet de claironner savamment la mise en évidence des grands axes d'aménagement de cet espace, à même de baliser les voies, dans la perspective d'un développement global et intégré de l'aire d'étude. C'est un document qui aura la vertu fédératrice de l'ensemble des actions futures émanant de divers partenaires potentiels, en parfaite complémentarité et en terme de projets convergents.

Cette planification spatiale est quand même, tributaire de l'adhésion des populations pour mieux se dépenser à promouvoir leur territoire et tirer profit, à bon escient des potentialités qu'il recèle.

Dans ce contexte, le bon sens, nous impose de nous inscrire logiquement dans les visions du PCD, une fois adopté. Aussi, sommes –nous appelés à nous écarter de la vison du plan de développement classique, par l'adoption d'un document d'urbanisme consacrant l'approche participative, prônant à la fois la célérité et l'efficience et s'orientant vers la consécration des considérants ci-après :

- La mise à la disposition de la collectivité locale d'un outil de planification réaliste et opposable à tous. Il est à rappeler que le centre Bouadel a été doté auparavant, d'un document d'urbanisme, qui est tombé en caducité, sans avoir été ni consacré, ni dépassé par un quelconque mouvement d'urbanisation ;
- L'atteinte des objectifs fixés par l'Etat en matière de développement du territoire ;
- L'adhésion aux composantes de la philosophie de l'initiative nationale de développement humain (INDH) ;
- La satisfaction des besoins formulés et ressentis, en matière d'infrastructures de base et d'équipements socio économiques ;
- L'implication de la population à l'élaboration et à la concrétisation du plan de développement en stimulant et facilitant leur adhésion ;
- L'amélioration du cadre bâti en agissant sur l'habitat, les équipements de base, les conditions d'urbanité et la répartition logique de la population et des activités ;
- L'exploitation rationnelle et vigilante des potentialités du site ;
- La protection des équilibres écologiques et environnementaux.

3.1. Les objectifs fondamentaux du PA

Les principaux objectifs à atteindre s'annoncent donc, comme suit :

3.1.1. La composante démographique

La population que compte le centre Bouadel peut être estimée à 300 ménages vivant au sein de à peu prés de 60 ménages, ce qui représente à peine 2,2% de la population totale de la commune, qui s'est élevée quant à elle, à 13661 habitants en 2004.

La lecture des résultats de l'enquête ménages et la comparaison des conclusions des RGPH 1994 2004, permet de relever que :

- Le taux d'accroissement démographique de la commune est positif puisqu'il a enregistré de 1994 à 2004, une croissance décennale légère de 0,2%, en contre courant du taux d'accroissement provincial négatif pour sa part, pour ce qui est du monde rural ;

- Le centre chef-lieu de la commune, ne produit de nos jours, aucun attrait pour drainer des ménages à provenance des territoires voisins. Ce centre n'est pas disposé, dans son état actuel d'équipement à constituer le premier sas pour freiner l'exode rural;

- Il ressort de l'enquête ménages que 22,6% de la population du centre, ont un âge allant de 15 à 30 ans, donc présumés constituer un ménage à court ou à moyen terme. Toutefois, si le centre ne connaîtra pas le requis en impulsion de développement et en réalisation de structures d'accueil, cette tranche de population, serait plus exposée à l'exode vers d'autres destinations ;

Les mécanismes spatiaux à adopter doivent donc aller vers la régulation de la croissance démographique, en recherchant un équilibre entre la répartition de la population et l'activité économique, tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Il serait hasardeux, de prédire un accroissement démographique de ce centre, sans une volonté ferme, visant la mise en place de leviers de développement

durable, intégrant la création de richesses à l'offre d'emplois et à l'amélioration des prestations sociales.

Projections démographiques :

Compte tenu des incertitudes qui entourent souvent tout travail de prédiction et afin de cerner autant que possible les effectifs de population aux horizons du plan d'aménagement nous avons esquissé deux trajectoires de l'évolution des populations concernées :

Scénario 1 : Tendance normale : accroissement de 0,2%

Année	2004	2012	2016	2020

Commune Bouadel /centre Bouadel

Population de la commune	13.661 (13.393 en 1994)	13.881	13.992	14.105
Population du centre	295	300	302	305
TAMA	0,2%	0,2%	0,2 %	

La variante tendancielle suppose que les taux d'accroissement moyens annuels durant la période 1994/2004 soient maintenus et pour la commune Bouadel et de son centre chef lieu de commune Boudel, (tama=-0,2%) nonobstant son allure régressive.

Ainsi, partant d'un effectif de 295 habitants, la population du centre Bouadel pourrait atteindre 302 en 2016 et 305 habitants en 2020, soit 2,2% de la population de la commune.

Scénario 2 : Tendance résultant d'une approche volontariste : 2%

Année	2004	2012	2016	2020

Commune Bouadel /centre Bouadel

Population de la commune	13.661	13.881	13.992	14.105
Population du centre	295	300	325	351
TAMA	2 %	2%	2%	

La variante volontariste suppose l'amélioration des conditions de vie au niveau de la commune et son centre, chef lieu, ce qui pourrait se traduire par une stabilisation des habitants, voire même un attrait des populations voisines. La mise en place d'action intégrées (horizon du plan d'aménagement), susceptibles de donner un coup de pouce à une éventuelle relance urbanistique, économique et sociale sans précédent ;

Ledit scénario, est donc possible grâce à la réussite probante de concrétisation de projets d'investissement, de territoire de requalification urbaine et de mise à niveau du centre, basées sur sa dotation en équipements de base qui font défaut actuellement.

Selon cette variante (à prendre bras le corps), l'effectif de la population du centre Bouadel, atteindrait 325 en 2016 et 351 en 2020, soit un taux d'accroissement de 2%, tout en représentant 2,4% de la population de la commune.

Cette variante, est appelée à la hausse, si les conditions de vie de la population s'améliorent davantage, à même de pouvoir contenir sa régression constatée au fil des années écoulées, en la stabilisant au niveau des douars ou dans le centre chef-lieu de la commune. Cette option se concrétisera au vu des initiatives de développement qui seront prônées par les acteurs potentiels in situ. Et de conclure, que l'épuration de l'assiette foncière au niveau du centre, revêt une importance cruciale pour assurer une consécration idoine des programmes développementistes, à court, moyen et à long terme, et ce dans de bonnes conditions pourvu que ça débouche sur une nouvelle aura pour cette ce centre.

3.1.2. La composante spatiale et urbanistique

Les actions à mettre au compte de cette composante, se veulent d'être comme suit :

- Désenclaver le centre et mieux le positionner dans son contexte géographique, en le dotant de moyens susceptibles de lui assurer une mise à niveau, à juste taille, et le prédisposer à être compétitif et à observer la cadence de développement voulue pour les autres chefs lieux de communes plus avancées ;
- Organiser et planifier un développement spatial adéquat, tout en recherchant un équilibre entre les possibilités d'extension de ce centre et la sauvegarde des potentialités naturelles, de manière à ne point porter atteinte aux équilibres écologiques;
- Adopter un schéma viaire structurant, afin d'assurer une bonne fluidité de la circulation et permettre la complémentarité entre les différents éléments spatiaux constitutifs du centre notamment Bni Qora et Oulad Azam et la source Ain Bouadel ;
- Proposer une extension du centre, en fonction des contraintes foncières et naturelles, tout en prohibant l'urbanisation dans les zones impropres (zones : inondables, sensibles ou à risques, terrains accidentés, servitudes publiques…) ;

Projections spatiales

Si l'on prend en compte la réalité inhérente à l'exiguïté de l'effectif du centre, composé de 300 âmes, il serait hasardeux de se lancer dans quiconque projection spatiale. Ainsi, même avec le scénario positif, d'un taux d'accroissement de 2%, présenté ci-dessus, la population du centre n'atteindrait que 525 en 2016 et 351 en 2020.

Aussi au vu des actions prévues par le futur plan d'aménagement qui aurait pour effet d'amener les populations des douars voisins à se déplacer vers le centre[1], ne serait-il pas plus plausible, de s'aventurer en faveur d'une programmation volontariste prêchant dans l'optimisme et le réalisme.

La projection spatiale à proposer adhérera à cette tendance. Elle se basera sur un besoin de 50 logements par hectare, c'est-à-dire une couverture de 250 personnes par ha, si l'on prend en considération 5 personnes en moyenne par famille. Par ailleurs, pour les 3 ha environ, supposés supporter les besoins en logement, il faut prévoir un nombre de 150 logements abritant 750 âmes.

Besoins en logements à l'horizon du P.A

Année	**2004**	**2010**	**2016**	**2020**

Commune Bouadel /centre Bouadel

Population de la commune	13.661	13.881	13.992	14.105
Population du centre	Croissance de la population supposée allant au-delà du TAMA de 2 % pour frôler 750 habitants en 2020			
Besoins en logement	275 logements et une superficie globale à urbaniser de l'ordre de 3 ha à l'horizon de 2020			

3.1.3. La composante environnementale

L'environnement, étant un domaine sensible et d'importance capitale, est placé au cœur de la problématique d'aménagement du centre, à la faveur d'adoption d'actions réalistes. A cet effet, il y a lieu de se vouer à ce qui suit :

- La préservation des ressources en eau, d'abord par la protection des oued et rues contre tout débordement des constructions et par le boisement et encore par la préservation de leurs lits de ruissellement naturel. Aussi, il faut militer pour la sauvegarde de la nappe

[1] - I s'agit des douars suivants : Dhar Lahmoum, Al Koudia Al Hamra, Boujemaâte, Oulad Abdeslam et Lakliaâ.

phréatique, contre toute forme de pollution ou d'exploitation abusive ;

- La protection du couvert végétal et la mise en valeur du patrimoine naturel, par l'incitation au reboisement, par l'encouragement de l'arboriculture et par la lutte contre la déforestation ;

- La préconisation de systèmes appropriés pour l'élimination déchets liquide et solide, jusqu'à lors déversés en pleine nature.

3.1.4. La composante socio-économique

Au vu des résultats de l'analyse diagnostique, il s'est avéré que le centre Bouadel, est toujours en passe de répondre aux normes requises pour un chef-lieu de commune, censé, rayonner sur le restant du territoire communal et satisfaire les besoins essentiels des populations.

- Procéder à la mise à niveau du centre par le renforcement du tissu spatial et l'instauration de la cohésion entre les micro- entités le composant;

- Préserver et consolider la vocation rurale du centre, comme espace de réponse aux attentes des populations pour ce qui concerne les prestations administratives, sociales et économiques ;

- Organiser, renforcer et instiguer la modernisation des activités agricoles commerciales et artisanales. Aussi, il y a lieu d'inciter à la mise en place de soubassements d'une éventuelle activité touristique ;

- Conforter la réalisation des infrastructures et des équipements, socio économiques, à l'appui d'affectations spatiales des assiettes foncières habilitées, à recevoir de tels projets.

En guise de conclusion, il y a lieu de retenir, que le plan de développement, a pour objectif primordial de soutenir et d'encadrer le développement urbanistique du centre, pour le hisser au niveau du bon accomplissement des missions qui sont conventionnellement attendues d'un chef-lieu.

3.2. Synthèse

Alors que le centre Bouadel, chef-lieu de sa commune, est à peine au stade de sa genèse, aussi bien pour ce qui est des équipements et des infrastructures de base, que de point de vue quintessence urbanistique. La présente étude se veut d'aller au-delà des difficultés posées au territoire et de relever les principales actions à mettre en œuvre, pour assurer aux populations le bénéfice d'un développement durable et une qualité de vie décente. La consécration de ces desiderata, ne doit aucunement s'éloigner de l'exigé en réalisme, pour ne point aller chercher à coller à cet espace des missions et des affectations, auxquelles il ne se prête guère.

La consécration de l'entrain socio économique, envisagé pour ce centre, appelle le conseil communal, en premier lieu, à se déployer en bonnes diligences, auprès de tous les partenaires publics et privés concernés pour soutirer leurs aides, quant à la promotion de cet espace et la concrétisation d'un bon nombre d'actions, dont les primordiales visionneraient à :

- chercher à relever les défis de bonne gouvernance et d'instauration du développement durable, à l'appui d'approches, reposant sur l'amélioration des performances, l'aiguisement des compétences, la participation des partenaires potentiels et éventuels

pour tout projet et la mise en place d'outils d'évaluation et de réajustement des objectifs ;

- Associer les parties prenantes dans le processus de programmation et de budgétisation de toute action et s'enquérir auparavant, de leur vision et de leurs attentes. Une telle approche est de nature à garantir leur adhésion à l'atteinte des objectifs ;

- Instituer un comité de pilotage, qui exercera dans un contexte normatif pour veiller à la fois, au respect du manifeste spatial et chercher les moyens de financement des actions. La mise en œuvre d'une approche de vulgarisation à multiples supports aiderait incontestablement à la réussite de ce faire ;

- Forcer, par la conviction, la contribution et l'engagement actif des conseils Provincial et Régional, des instances déconcentrées des départements concernés, des établissements publics, tels que : L'APDN, L'ADS, Al Omrane, L'Agence urbaine, L'Agence du bassin hydraulique et les bailleurs de fonds : FEC, Associations à portée nationale ou internationale ;

La mise en exécution de ces éléments nécessite, l'adoption d'une démarche réaliste quant aux objectifs à atteindre, faisant appel aux éléments de la charte d'aménagement spatial et des actions urbanistiques à entreprendre.

3.3. Options d'aménagement

Les options d'aménagement du centre Bouadel, se fondent pratiquement, sur les principes suivants :

a- La prise en compte des tenants et des aboutissants d'un aménagement spatial global, intégré et équilibré. Un tel aménagement se doit de s'effectuer, en réponse à la problématique spécifique du territoire telle qu'elle ressort du présent diagnostic;

b- La restructuration urbanistique du centre se pose avec acuité. Sa dotation en équipements socio éducatifs et administratifs, assurément édulcorante, appelle la mise en place d'un programme d'interventions intégrées, mettant en concours, la Collectivité Locale et les organismes de l'Etat;

c- La création d'une zone d'activité, pouvant accueillir, en autres, des centres d'hébergement touristique, des activités artisanales et un centre des arts et métiers dédié à la formation en matière de la restauration et du tourisme ainsi que l'activité de remplissage et d'emboutissage d'eau.

c- L'adoption des mesures les plus adéquates, en matière de programmes d'habitat, en osmose avec les potentialités de la commune et les capacités des ménages ;

d- La mise en valeur de propositions d'aménagement spécifique, permettant la requalification de l'aire d'étude et le reboisement des terrains accidentés, à risques et ceux limitrophes aux zones forestières ;

e- La réalisation progressive des infrastructures de base en matière d'assainissement, d'eau potable et d'extension du réseau d'électricité. L'engagement des instances de l'Etat, concernées par ce faire, s'avère incontournable, compte tenu des limites budgétaires de la commune. La préservation du contexte écologique de ce territoire et l'avènement en rescousse aux populations pour la satisfaction de leurs besoins

élémentaires, sont les impératifs à mettre au devant de tout autre considérant de rentabilité ou de coût;

La mise à niveau du souk hebdomadaire, par un aménagement consacrant, son exploitation à longueur de semaine, au bénéfice d'activités commerciale et artisanale, reste une mesure d'exploitation judicieuse de l'espace ;

g- Le traitement des zones d'habitat et de récréation, l'aménagement des berges des oueds, la consécration des alignements et la promotion de l'esthétique du centre, interviendront à l'aune des opportunités budgétaires;

h- Le boisement des espaces accidentés ou à risques, dans l'intention de les protéger et surtout de réserver un cachet quasiment vert à l'aire d'étude. Cette mesure est à même de renforcer et d'améliorer la qualité du paysage ;

i- L'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de santé publique de la population du centre ;

j- Le rehaussement de la qualité urbanistique du centre, par l'implantation adéquate des équipements et des noyaux d'habitat ;

L'exposé des principales options d'aménagement et les enrichissements qui leur seront apportées, par les partenaires potentiels de cette étude, le cas échéant, constitueront les soubassements solides qui orienteront et ancreront les choix et les projections au niveau du restant des missions à accomplir.

Tableau des équipements existants et à projeter

1-EQUIPEMENTS EXISTANTS	**SUP M2**
Siège de la Commune	400,00
Siège du Caïdat	250,00
Agence postale	70,00
Ecole Primaire	5500,00
Centre de travaux	1500,00
CSCA	1400,00
Mosquée	300,00
Sup totale en (m²)	**9 420,00**
2-EQUIPEMENTS PROJETES	
Maison de jeunes	1500,00
Terrain de sport	5000,00
Collège	9000,00
Four	500,00
Hammam	500,00
Brigade de gendarmerie	5000,00
Siège du souk hebdomadaire	30000,00
Agence ONE	500,00
Agence ONEP	500,00
Halte routière	1500,00
Agence Eaux et Forêts	500,00
Zone d'activité	15000,00
Maison d'artisan	500,00
Dar Talib	1500,00
Centre de Formation professionnelle	5000,00
Dar Al mouaten	500,00
Dar Al fatat	500,00
Dar taliba	500,00
Bibliothèque Communale	400,00
Abattoirs	600,00
Centre hertzien	1000,00
Jardin public	5000,00
Recette Communale	500,00
Mosquée	800,00
Foyer féminin	500,00
Garderie d'enfants	500,00
Sup totale en (m²)	**87 300,00**
Sup totale des équipements (1+2) en (m²)	***96 720,00***

Conclusion

La commune rurale Bouadel est dotée d'un atout touristique de première importance. Les ruisseaux d'Aïn Bouadel sont nationalement reconnus par leur beauté et leur richesse naturelle. Voici, un acquis de taille à mettre pour le compte de ladite commune pour asseoir une vison assurant un développement allant dans ce sens. Ainsi, l'aménagement du centre Bouadel devrait prendre en considération l'impact qu'aurait le développement de l'activité touristique autour de ce site. Aussi, faut-il insister sur la fait que le développement de cette commune est tributaire de du sort à donner à cette vision

En effet, l'aménagement de ce chef-lieu devrait œuvrer pour une requalification de son tissu urbain, et ce en parfaite harmonie avec les autres composantes spatiales aux alentours du centre. L'objectif, étant de dépasser les contraintes topographiques du site, caractérisé par des blocs chahutés qui nécessite un traitement spécifique et une mise à niveau respectant les règles de l'art. Ce traitement devrait doter le centre et ses composantes spatiales d'un cachet architectural et un esthétique à la hauteur de l'atout touristique dont dispose la commune. L'utilisation, par exemple, dans ce cadre, de la pierre locale pour stabiliser le site et créer des passages vers les douars avoisinants et vert la source, serait d'un grand intérêt.

La création de liaisons fonctionnelles et spatiales avec les autres entités à l'intérieur et au voisinage du centre, permettrait de réduire les disparités spatiales ente celui-ci et ses périphéries, de manière à créer aussi, l'effet d'entrainement nécessaire au rayonnement de la commune toute entière.

En plus de l'atout touristique favorisé par l'existence de la beauté du site, l'agriculture constituera, certainement un potentiel à prendre en considération pour le développement du centre et par conséquent de la commune. Cette activité devrait se focaliser sur tout ce qui est

biologique et produit du territoire, notamment des arbres fruitiers. L'activité artisanale est à mettre, aussi, au chapitre des atouts du territoire de ce chef-lieu et qu'il faut impérativement valoriser pour servir de relais à l'activité touristique.

Il s'en conclut, donc, que ces deux activités sont liés directement à l'activité touristique, d'où la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble sur le développement du centre et de la commune Bouadel. Le P.A est appeler à mettre en valeur ces atouts.

Sommaire

Page

Introduction 2
Chapitre 1 : Analyse des contextes régional, provincial et communal 4
1.1. Le contexte régional 4
1.1.1. Les caractéristiques démographiques 6
1.1.2. Les caractéristiques économiques 7
a. L'agriculture 7
b. La forêt 8
c. Parcours, incultes et élevage 9
d. La pêche 9
e. L'Industrie et le commerce 9
f. Le tourisme 10
g. L'artisanat 10
1.1.3. L'Armature urbaine régionale 11
1.2. Le Contexte Provincial 11
1.2.1. Composantes géographiques 12
1.2.2. Principaux éléments démographiques 14
1.2.3. L'économie de la province 14
a. l'agriculture : 14
b. l'Industrie et l'artisanat 15
c. Potentialités touristiques 15
1.3. Contexte communal 16
1.3.1. Présentation 16
1.3.2. Données géographiques 18
1.3.3. La structure démographique 18
1.3.4. Les potentialités économiques 19
a. L'agriculture 19
b. Les autres activités 19
1.3.5. Les infrastructures 20
a. Les routes 21
b. Les autres infrastructures 21
1.3.6. Les équipements publics 21
Chapitre 2 : Diagnostic de l'aire d'étude 23
2.1. Situation 23
2.2. Démographie 24
2.3. L'économie 27
2.3.1. Niveau de vie de la population 28

2.4. L'analyse spatiale 30
2.4.1. L'utilisation du sol et morphologie 31
2.4.2. L'habitat 32
2.4.3. Les infrastructures et les équipements 34
a. Electricité 34
b. Eau potable 35
c. Assainissement 35
d. Transport 35
e. Enseignement 36
f. Santé 36
2.5. L'environnement 38
2.6. Les risques majeurs 39
2.6.1. Le risque sismique 40
2.6.2. Les inondations 43
2.6.3. Les glissements de terrain 43
2.6.4. Les feux 43
2.7. Analyse des moyens humains et financiers 44
Chapitre 3. Evaluations prospectives 48
3.1. Les objectifs fondamentaux du PDAR 50
3.1.1. La composante démographique 50
3.1.2. La composante spatiale et urbanistique 53
3.1.3. La composante environnementale 54
3.1.4. La composante socio-économique 55
3.2. Synthèse 56
3.3. Options d'aménagement 58
Tableau récapitulatif des équipements existants et à projeter 60
Conclusion 61